

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication
École des sciences politiques et sociales (PSAD)**

L'impact des sanctions internationales sur la politique nucléaire iranienne entre 2013 et 2023

Auteur : Van Laer Willem
Promoteur : Prof. Liégeois
Année académique : 2023 – 2024
Master en Sciences Politiques (Master 60)

Résumé

À la fin des années 1970, les relations entre l'Iran et les États-Unis (ainsi qu'avec les autres pays occidentaux) étaient très tendues. Cette situation s'est aggravée lorsque l'AIEA a découvert en 2003 la construction d'une grande installation industrielle d'enrichissement d'uranium.¹ À partir de ce moment, une série de sanctions contre l'Iran ont été lancées.

Ce mémoire a étudié l'impact de ces sanctions internationales sur la politique nucléaire iranienne entre 2013 et 2023.

L'année 2013 a été choisie comme point de départ de cette recherche : en novembre 2013, les États-Unis, la Russie, la Chine, la France, l'Allemagne et la Grande-Bretagne sont parvenus à un accord avec l'Iran : le Plan d'Action commun (Joint Plan of Action ; JPOA).

Deux événements importants ont marqué cette période. Il faut mentionner, en premier lieu, l'approbation du Plan d'Action global commun (Joint Comprehensive Plan of Action ; JCPOA), connu sous le nom d'accord sur le nucléaire iranien (Iran nuclear deal), le 14 juillet 2015. Le deuxième événement décisif remonte au 8 mai 2018, lorsque le Président Trump a retiré les États-Unis de l'accord.

Les sanctions globales ont eu un impact majeur sur la vie quotidienne de la grande majorité de la population : elles l'ont appauvrie, l'ont rendue plus dépendante de l'aide de l'État et ont conduit à des inégalités exponentielles.

On peut dire que les sanctions économiques, qui ont été considérablement renforcées au cours de la période 2010-2013, ont fonctionné et qu'elles ont amené l'Iran à accepter enfin de venir à la table des négociations.

Pourtant, l'allègement des sanctions n'a pas tenu ses promesses.

L'Iran a constaté que, déjà sous le Président Obama, les États-Unis n'ont pas respecté leurs engagements concernant la levée des sanctions. Puis l'élection du Président Trump a suivi en novembre 2016. Le retrait de Trump du JCPOA et sa stratégie de pression maximale ont miné l'argument en faveur de la poursuite de l'engagement avec les États-Unis.²

L'expérience du JCPOA a montré à l'Iran que le but ultime des États-Unis est de le contenir et que les sanctions ne seront donc jamais levées de manière durable.

¹ Elbaradei, M., op. cit., p.112.

² Ibid., p. 76.

Table de contents

1. Introduction	p. 4
2. Cadre historique et situation générale	p. 6
3. Sanctions : le phénomène et la théorie	p. 7
3.1 L'origine des sanctions internationales	p. 7
3.2 Le but et les types possibles des sanctions	p. 8
3.3 L'effectivité	p. 10
4. Les sanctions internationales contre l'Iran entre 2013 et 2023	p. 12
4.1 Sanctions internationales contre l'Iran avant 2013	p. 12
4.2 Sanctions internationales contre l'Iran entre 2013 et juillet 2015	p. 14
4.3 Sanctions internationales contre l'Iran entre juillet 2015 et mai 2018	p. 15
4.4 Sanctions internationales contre l'Iran entre mai 2018 et 2023	p. 16
5. L'impact des sanctions internationales en Iran	p. 18
5.1 Les effets des sanctions	p. 18
5.2 L'effectivité des sanctions	p. 22
6. L'impact des sanctions internationales sur la politique nucléaire iranien	p. 24
6.1 Quel est l'objectif du programme nucléaire de l'Iran ?	p. 24
6.2 L'impact des sanctions sur la politique iranienne avant 2013	p. 25
6.3 Préparer le changement de politique nucléaire en 2013	p. 26
6.4 L'impact des sanctions sur la politique entre 2013 et juillet 2015	p. 27
6.5 L'impact des sanctions sur la politique entre juillet 2015 et mai 2018	p. 28
6.6 L'impact des sanctions sur la politique entre mai 2018 et 2023	p. 28
7. Conclusion	p. 31
8. Bibliographie	p. 34
9. Annexe 1 : La bombe	p. 45
10. Annexe 2 : L'histoire du programme nucléaire en Iran (jusqu'en 2013)	p. 47
11. Annexe 3 : L'histoire des négociations (jusqu'en 2013)	p. 50
12. Annexe 4 : La politique iranienne nucléaire entre 2013 et 2023	p. 51

L'impact des sanctions internationales sur la politique nucléaire iranienne entre 2013 et 2023

1. Introduction

À la fin des années 1970, les relations entre l'Iran et les États-Unis (ainsi qu'avec les autres pays occidentaux) étaient très tendues. Cette situation s'est aggravée lorsque l'AIEA a découvert la construction d'une grande installation industrielle, qui s'est avérée être une usine d'enrichissement d'uranium.³

Une série de sanctions internationales a ensuite été imposée à l'Iran. Des périodes de négociations ont suivi et ont pu ou non avoir un impact sur les sanctions.

En novembre 2013, les États-Unis, la Russie, la Chine, la France, l'Allemagne et la Grande-Bretagne sont parvenus à un accord avec l'Iran : le Plan d'action commun (JPOA). Cet accord sera considéré plus tard comme un tournant. L'Iran a arrêté la production du réacteur à eau lourde d'Arak et a épuisé une grande partie de son stock d'uranium moyennement enrichi. Les parties ont convenu de lever partiellement les sanctions. L'accord prévoyait également une feuille de route devant mener à un accord global final.⁴ Cet accord a représenté un soulagement pour la communauté internationale, car le potentiel d'une confrontation militaire, intrinsèquement liée à la crise nucléaire iranienne, avait été écarté.⁵

Le recours aux sanctions économiques est apparu après les horreurs de la Première Guerre mondiale. Les dirigeants et décideurs occidentaux ont cherché à créer des outils pacifiques comme alternative à la guerre. Ils ont l'avantage de pouvoir exercer une pression sur un « mauvais acteur » pour provoquer un changement. L'idée selon laquelle les sanctions économiques peuvent exercer une contrainte susceptible de contribuer à la prévention des conflits sans recourir à la force militaire a séduit de nombreux Occidentaux.⁶

L'année 2013 a été choisie comme point de départ de cette recherche. Les liens entre les sanctions internationales et la position de l'Iran seront examinés sur la période 2013 à 2023. Deux événements importants ont marqué cette période. Il faut mentionner, en premier lieu, l'approbation du Plan d'Action Global Commun (Joint Comprehensive Plan of Action) connu

³ Elbaradei, M., "The Age of Deception; Nuclear Diplomacy in Treacherous Times", London: Bloomsbury Publishing Plc, 2011, p.112.

⁴ Joint plan of Action, November 24th, 2023.
<https://edition.cnn.com/2013/11/24/world/meast/iran-deal-text/index.html>
(Consulté le 20 mars 2023).

⁵ Entassar, N. and Afrasiabi, K.L., "Iran Nuclear Negotiations; Accord and détente since the Geneva Agreement of 2013", Lanham: Rowman & Littlefield, 2015, p. 17.

⁶ Bajoghli, N., Nasr, V., Salehi-Isfahani, D. and Vaez, A., "How sanctions work, Iran and the impact of Economic warfare", February 2024, p. 16.

sous le nom d'accord sur le nucléaire iranien (Iran nuclear deal), le 14 juillet 2015. C'est le premier événement important.

Le deuxième événement décisif remonte au 8 mai 2018, lorsque le président Trump a retiré les États-Unis de l'accord.

La décennie 2013-2023 est, de ce fait, divisée en trois périodes :

1.1 La période entre 2013 et juillet 2015

1.2 La période entre juillet 2015 et mai 2018

1.3 La période entre mai 2018 et 2023

Plus concrètement, ce mémoire étudiera l'impact des sanctions internationales sur la politique nucléaire iranienne.

Tout d'abord, le contexte historique de l'Iran sera décrit en termes très généraux (chapitre 2).

Le troisième chapitre examinera le phénomène et la théorie des sanctions.

Le quatrième chapitre étudiera comment cela a été appliqué en Iran dans le contexte du dossier nucléaire.

Quelles sont les sanctions ? Quelle est la nature de ces sanctions ? Quelles sont les positions des différentes parties ?

L'impact des sanctions sera ensuite analysé (chapitre 5). L'effet et l'effectivité sont examinés.

Le sixième chapitre fera le bilan des précédents et tentera de répondre à notre problématique : quel est l'impact des sanctions internationales sur la politique nucléaire iranienne.

Une conclusion est tirée et la réponse à la question de recherche est résumée.

2. Cadre historique et situation générale

Après la Première Guerre mondiale, l'Iran est devenu un protectorat de la Grande-Bretagne. Au début des années 1920, Reza Khan, le chef de l'armée et du ministère de la Défense qui deviendra le "shah d'Iran", a placé la majeure partie du pays sous contrôle militaire.⁷ Le gouvernement de Muhammed Mossadeq a nationalisé la compagnie pétrolière en 1951. En réaction, l'armée et le Shah ont pris le pouvoir, avec l'aide de la CIA. Ils ont réussi à éliminer Mossadeq et ont rétabli un régime autoritaire.⁸

Un grand mécontentement régnait au sein de la population iranienne dans les années 60 et 70. Sous l'impulsion de l'ayatollah Khomeini, cela a mené à une révolution islamique en 1979. Les relations entre les États-Unis et les pays occidentaux ont pris une tournure hostile à partir de cette période.⁹ Dès 1980, les États-Unis ont adopté une série de sanctions contre l'Iran.

Lorsque l'AIEA a découvert la construction d'une installation industrielle majeure, qui s'est avérée être une usine d'enrichissement d'uranium, les principales préoccupations concernant le programme nucléaire iranien ont commencé à émerger, et ce à partir de 2003.¹⁰

L'annexe 1 de ce mémoire fournit des informations techniques antérieures sur la production de matière fissile pour une bombe.

L'annexe 2 décrit, à titre indicatif, l'historique du programme nucléaire en Iran jusqu'en 2013 et l'annexe 3 retrace l'historique des négociations.

La politique iranienne nucléaire entre 2013 et 2023 est décrite à l'annexe 4.

⁷ Lapidus, I., M., "A History of Islamic Societies", Cambridge: Cambridge University Press, 2014, p.549.

⁸ Ibid., p.551.

⁹ Ibid., p.555.

¹⁰ Elbaradei, M., op. cit., p.112.

3. Sanctions : le phénomène et la théorie

Avant d'aborder les sanctions imposées à l'Iran, considérons le phénomène des sanctions : quelle en est l'origine, quel en est le but, quels en sont les types possibles et les effets ?

3.1 L'origine des sanctions internationales

Les sanctions économiques sont un phénomène séculaire. Cependant, à mesure que le monde évoluait vers un réseau économique plus global, le concept même de sanctions économiques s'est transformé en un outil majeur de guerre totale.¹¹

Au cours de la Première Guerre mondiale, il est devenu évident qu'un isolement efficace de l'ennemi exigeait de contrôler ce que faisaient ses ressortissants partout dans le monde. De plus, un isolement efficace dépend de la capacité d'empêcher les pays tiers de commercer avec l'ennemi.¹²

Après la Première Guerre mondiale, les sanctions économiques sont passées d'un outil de guerre à une institution en temps de paix.^{13 14} Les sanctions ont déplacé la frontière entre guerre et paix.¹⁵ Si l'on compare les trois principales armes anticiviles de l'entre-deux-guerres (armée de l'air, guerre du gaz et blocus économique), il apparaît clairement que le blocus a été de loin le plus meurtrier.¹⁶

C'est surtout après la Seconde Guerre mondiale que le seuil d'utilisation a diminué.¹⁷ Les États-Unis, en particulier, ont commencé à utiliser cet instrument très fréquemment. L'augmentation du recours aux sanctions pendant une dizaine d'années après le 11 septembre 2001 était sans précédent.¹⁸ Le "sanctionnisme" américain a été façonné par trois facteurs : une domination militaire unique, l'inflexion idéologique de la politique de la guerre froide et le rôle des marchés financiers américains dans l'économie mondiale.¹⁹

¹¹ Mulder, N., "The Economic Weapon. The Rise of Sanctions as a Tool of Modern War", Yale University Press, New Haven & London, 2022, p. 21.

¹² Ibid., p. 7.

¹³ Ibid., p. 2.

¹⁴ Pacte de la Société des Nations, *League of Nations – Official Journal*, février 1920, art. 12.

https://libraryresources.unog.ch/ld.php?content_id=32971179

(Consulté le 2 avril 2024).

¹⁵ Mulder, N., op. cit., p. 2.

¹⁶ Ibid., p. 5.

¹⁷ Morgan, T.C., Syropoulos, C. and Yotov, Y.V., "Economic Sanctions: Evolution, Consequences and Challenges", *The Journal of Economic Perspectives*, 2023, No. 37, p. 4.

<https://www.aeaweb.org/articles?id=10.1257/jep.37.1.3>

(Consulté le 2 février 2024).

¹⁸ Morgan, T.C., Syropoulos, C. and Yotov, Y.V., op. cit., p. 11.

¹⁹ Mulder, N., op. cit., p. 293.

3.2 Le but et les types possibles des sanctions

Selon la théorie générale, les sanctions économiques impliquent des mesures imposées par des acteurs internationaux ("expéditeurs") à l'encontre d'autres acteurs ("destinataires"). Les sanctions ont le double objectif de punir les destinataires par le biais de privations économiques et/ou de contraindre au respect de normes jugées importantes par les expéditeurs.²⁰

L'introduction de sanctions internationales peut avoir différents buts. La littérature distingue neuf objectifs différents : changer de politique, déstabiliser les régimes, résoudre les conflits territoriaux, lutter contre le terrorisme, prévenir la guerre, mettre fin à la guerre, restaurer et promouvoir les droits de l'homme, restaurer et promouvoir la démocratie et d'autres objectifs.²¹ L'idée est que l'État cible ajuste son comportement pour éviter la famine ou des dommages économiques excessifs ou pour empêcher des soulèvements populaires de conduire au renversement du régime.^{22 23} Alors que l'objectif initial était d'arrêter la guerre entre États (objectif externe), après la Seconde Guerre mondiale, cet objectif a évolué vers des objectifs internes tels que les droits de l'homme, la démocratie, les programmes nucléaires, etc.²⁴

L'intention initiale derrière la création de l'arme économique était d'ailleurs de ne pas l'utiliser. L'idée de base était la dissuasion.²⁵ Parfois, les sanctions sont également utilisées pour donner l'impression que quelque chose est fait sans avoir à subir les conséquences d'un conflit armé.²⁶

Lorsque plusieurs pays souhaitent imposer des sanctions, ils peuvent choisir parmi un large éventail de sanctions possibles. Le premier groupe concerne les sanctions financières où une distinction peut être faite entre les sanctions financières basées sur les actifs et les sanctions financières basées sur les activités. Les sanctions financières fondées sur les actifs exigent que les États gèlent les fonds ou autres actifs de la cible et veillent à ce qu'aucun fonds ni autres actifs ne soient mis à leur disposition, directement ou indirectement. Il peut également y avoir une interdiction pour une entité ou une personne désignée d'accumuler de nouveaux actifs. Les sanctions financières basées sur les activités se concentrent sur les aspects financiers des échanges commerciaux restreints ou interdits, y compris les services secondaires tels que la couverture d'assurance.²⁷

De plus, des sanctions commerciales sont régulièrement annoncées.²⁸

²⁰ Galtung, J., "On the Effects of International Economic Sanctions: With Examples from the Case of Rhodesia", *World Politics* 19 (3), 1967, p. 379.

²¹ Morgan, T.C., Syropoulos, C. and Yotov, Y.V., op. cit., p. 4.

²² Ibid., p. 4.

²³ Mulder, N., op. cit., p. 294.

²⁴ Ibid. p. 294.

²⁵ Ibid., p.4.

²⁶ Bajoghli, N., Nasr, V., Salehi-Isfahani, D. and Vaez, A., op. cit., p. 16.

²⁷ Anthony, I., "Financial sanctions", *The role and impact of international sanctions on Iran; SIPRI Yearbook*, 2016, p. 96.

<https://www.sipri.org/yearbook/2016/03>

(consulté le 5 novembre 2023).

²⁸ Bromley, M., "Trade sanctions", *The role and impact of international sanctions on Iran; SIPRI Yearbook*, 2016, p. 102.

<https://www.sipri.org/yearbook/2016/03>

En outre, il existe également des sanctions en matière de déplacement et de transport.²⁹ Les restrictions de voyage appartiennent également à ce groupe.³⁰ Enfin, des sanctions portant sur le transfert d'armes conventionnelles et d'articles dits à "double usage" sont également souvent imposées.³¹ Les sanctions liées à l'aide militaire peuvent également être évoquées dans ce contexte.³²

Les sanctions peuvent être classées de différentes manières. Galtung propose les dimensions suivantes :³³

- Les sanctions sont-elles négatives (punition pour déviance) ou positives (récompense pour conformité) ?
- Les sanctions visent-elles des individus responsables dans un pays d'accueil ou sont-elles collectives ?
- Les sanctions sont-elles internes (en raison de changements survenant au sein du pays d'accueil) ou sont-elles externes (interaction avec d'autres pays) ?
- Les sanctions sont-elles unilatérales (un seul pays d'envoi), multilatérales (plusieurs pays d'envoi) ou universelles (avec la participation de tous les autres pays) ?
- Les sanctions sont-elles générales ou sélectives ?
- Les sanctions sont-elles totales ou partielles ?

Après la Seconde Guerre mondiale, les États-Unis sont devenus l'expéditeur le plus fréquent de sanctions. Une position encore renforcée après le 11 septembre 2001. Les sanctions américaines ont augmenté de plus de 900 % depuis le début du XXI^e siècle.³⁴ De nombreuses entreprises en dehors des États-Unis font des affaires en dollars américains et/ou effectuent des paiements via des services financiers américains. Une grande partie des marchés et des entreprises internationales relèvent donc d'une manière ou d'une autre de la juridiction américaine.³⁵ En outre, les États-Unis ont imposé des sanctions aux entreprises, y compris aux sociétés étrangères, qui font des affaires avec des entités figurant sur leur liste de sanctions. De plus, les progrès extraordinaires des technologies de l'information ont permis de traiter des informations sur un grand nombre de transactions financières qui ont lieu quotidiennement.³⁶

(Consulté le 5 novembre 2023).

²⁹ Bromley, M., "Travel and transport sanctions", *The role and impact of international sanctions on Iran*; SIPRI Yearbook, 2016, p. 109.

<https://www.sipri.org/yearbook/2016/03>

(Consulté le 5 novembre 2023).

³⁰ Morgan, T.C., Syropoulos, C. and Yotov, Y.V., op. cit., p. 4.

³¹ Bromley, M. and Wezeman, P., D. "Conventional arms and dual-use items", *The role and impact of international sanctions on Iran*; SIPRI Yearbook, 2016, p. 104.

<https://www.sipri.org/yearbook/2016/03>

(Consulté le 5 novembre 2023).

³² Morgan, T.C., Syropoulos, C. and Yotov, Y.V., op. cit., p. 4.

³³ Galtung, J., op. cit., p. 381-382

³⁴ US Department of the Treasury, The Treasury 2021 Sanctions Review, October 2021,

<https://home.treasury.gov/system/files/136/Treasury-2021-sanctions-review.pdf>.

(Consulté le 31 mars 2024).

³⁵ Mulder, N., op. cit., p. 295.

³⁶ Morgan, T.C., Syropoulos, C. and Yotov, Y.V., op. cit., p. 11.

3.3 L'effectivité

Pour déterminer dans quelle mesure les sanctions sont efficaces, leurs effets peuvent être étudiés de deux manières. Les conséquences ou dommages économiques des sanctions peuvent être examinés, ce qui constitue une approche économique. On peut également examiner dans quelle mesure l'objectif politique poursuivi a été atteint. Il s'agit alors d'une approche politique. Toutefois, cette dernière n'est pas toujours facile à mesurer, en partie parce que les revendications politiques manifestes ne visent souvent qu'à couvrir un autre agenda.³⁷

L'impact des sanctions sur divers acteurs dans les États cibles est en général négatif et significatif. Ces sanctions ont de graves effets négatifs sur la performance globale des États sanctionnés, notamment sur le commerce, les investissements directs étrangers et la croissance. Ces effets sont durables et persistent souvent même après la levée des sanctions.³⁸

Les conditions "idéales" seraient :³⁹

- que les impacts aient une charge très lourde sur des secteurs importants de l'économie du pays d'accueil ;
- qu'il n'existe pas de substitut interne aux importations ;
- qu'une part considérable des importations importantes provienne du pays d'envoi ;
- qu'il n'existe pas de substitut extérieur à ces importations ;
- que les importations représentent une très petite partie des exportations du pays d'envoi et/ou que les produits puissent être exportés vers d'autres pays ;
- que les exportations des pays récepteurs soient principalement destinées aux pays d'origine et qu'il n'existe pas de substitut facile à ces exportations ;
- que ces exportations du pays destinataire puissent facilement être obtenues ailleurs ;
- que les relations commerciales soient facilement supervisées, voire contrôlées.

Rares sont les situations dans lesquelles toutes les conditions sont remplies. Ces objectifs sont mieux réalisés dans le cas d'un petit satellite économique d'une grande puissance économique.

Mais la plupart des sanctions économiques n'ont pas atteint leurs objectifs. Au XXe siècle, seul un recours aux sanctions sur trois a été "au moins partiellement réussi".⁴⁰

Le succès possible des sanctions est influencé par plusieurs facteurs. Une mauvaise santé et une haute volatilité politique dans le pays qui sous-tend les sanctions sont des facteurs importants pour le succès de ces dernières.⁴¹ En outre, les sanctions ont plus de chances d'être efficaces lorsqu'elles sont imposées à des démocraties plutôt qu'à des autocraties.⁴² Au sein des régimes

³⁷ Ibid., p. 12.

³⁸ Ibid., p. 13.

³⁹ Galtung, J., op. cit., p. 384.

⁴⁰ Mulder, N., op. cit., p. 295.

⁴¹ Morgan, T.C., Syropoulos, C. and Yotov, Y.V., op. cit., p. 17.

⁴² Ibid., p. 17.

autoritaires, une distinction peut être faite entre les régimes arrivés au pouvoir grâce à une transformation imposée d'en haut ou grâce à une lutte violente et à une participation de masse.

Les régimes révolutionnaires ont tendance à supporter les chocs économiques de manière bien plus fiable que les régimes non révolutionnaires.⁴³ Une autre différence clé est de savoir si un État autoritaire est gouverné par un parti au pouvoir centralisé ou par un mélange diffus d'institutions au pouvoir. Les États à parti unique peuvent plus facilement modifier leur politique en réaction aux sanctions.⁴⁴ Les sanctions les plus efficaces sont celles qui visent à améliorer la démocratie et les droits de l'homme, tandis que les moins efficaces sont celles qui visent le changement de régime, les conflits territoriaux et le terrorisme.⁴⁵ Les sanctions imposées de manière multilatérale ont plus de chances d'aboutir que les sanctions imposées de manière unilatérale.⁴⁶ Enfin, le facteur de réussite semble plus important pour les sanctions avec des objectifs étroitement définis et des sanctions accompagnées d'instruments politiques supplémentaires.⁴⁷

⁴³ Harris, K., "Shock without Success: Effects and Effectiveness of Economic Sanctions on Iran", *Democracy and Autocracy*, Vol. 18 (2), "Economic Shocks and Authoritarian Stability", June 2020, p. 21.

⁴⁴ Harris, K., op. cit., p. 20.

⁴⁵ Morgan, T.C., Syropoulos, C. and Yotov, Y.V., op. cit., p. 19.

⁴⁶ Ibid., p. 20.

⁴⁷ Ibid., p. 17.

4. Les sanctions internationales contre l'Iran entre 2013 et 2023

Avant d'aborder les sanctions internationales imposées contre l'Iran, il convient de noter que l'origine des sanctions ne se trouve pas toujours dans le programme nucléaire iranien. Parfois, il existe également d'autres motifs de sanctions.

4.1 Sanctions internationales contre l'Iran avant 2013

Des sanctions contre l'Iran ont été imposées bien avant 2013. Avec le début de la révolution iranienne en 1979, et à la suite de l'attaque de l'ambassade américaine à Téhéran et de la prise en otage de diplomates et de membres du personnel américain, les États-Unis ont imposé une interdiction sur les importations iraniennes aux États-Unis.⁴⁸ En janvier 1984, le gouvernement américain a désigné l'Iran comme "État soutenant le terrorisme". À partir de ce moment, les États-Unis ont pris des sanctions globales contre le transfert d'armes conventionnelles et d'articles à double usage.⁴⁹ Au milieu des années 1990, les sanctions américaines ont été renforcées par l'interdiction des investissements en Iran. En 1996, la loi sur les sanctions entre l'Iran et la Libye a autorisé des sanctions contre des sociétés d'autres pays ayant investi plus de 20 millions de dollars dans le secteur pétrolier iranien.⁵⁰ En 1997, les États-Unis ont interdit les exportations américaines vers d'autres pays qui seraient incorporées dans des produits importés par l'Iran.⁵¹

Une nouvelle vague de sanctions a suivi au milieu des années 2000, lorsqu'il a été déterminé que l'Iran avait relancé son programme d'enrichissement de l'uranium. Le Conseil de sécurité de l'ONU a interdit le commerce des technologies et des matériaux liés au nucléaire et de tous les types d'armes, ainsi que le voyage de certaines personnes travaillant dans le secteur nucléaire.⁵² Tout au long de la seconde moitié des années 2000, les États-Unis ont interdit à trois banques et organisations iraniennes ayant des liens avec les Gardiens de la révolution iraniens d'utiliser le système financier américain et ont imposé des sanctions aux entreprises fournissant à l'Iran des produits pétroliers raffinés.⁵³

⁴⁸ Ianchovichina, E., Devarajan, S. and Lakatos, C., "Lifting Economic Sanctions on Iran, Global Effects and Strategic Responses", *Policy Research Working Paper*, February, 2016, No. 7549, p.6.

https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2726341

(Consulté le 2 novembre 2023).

⁴⁹ Bromley, M. and Wezeman, P., D., op. cit., p. 104.

⁵⁰ Devarajan, S. and Mottaghi, L., "Economic Implications of Lifting Sanctions on Iran", *Middle East and North Africa Quarterly Economic Brief*, World Bank, July, 2015, p.2.

<https://documents1.worldbank.org/curated/en/575391468187800406/pdf/98389-REVISION-BRI-PUBLIC-Box393170B-QEB-issue-5-FINAL-7-27-15.pdf>

(Consulté le 26 janvier 2024).

⁵¹ Far, T., S., "Maximum Pressure ; US Economic Sanctions Harm Iranian's Right to Health", *Human Rights Watch*, octobre, 2019, p.14.

⁵² United Nations Security Council, Document 1737, S/RES.1737, 2006.

<https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N06/681/42/PDF/N0668142.pdf?OpenElement>

(Consulté le 22 octobre 2023).

⁵³ Ianchovichina, E., Devarajan, S. and Lakatos, C., "Lifting Economic Sanctions on Iran, Global Effects and Strategic Responses", *Policy Research Working Paper*, February, 2016, No. 7549, p.7.

Les sanctions relatives aux armes ont été élargies dans les années 1990 et 2000 pour inclure les entreprises situées en dehors des États-Unis qui participaient au programme d'armement ou de missiles balistiques de l'Iran.⁵⁴ En décembre 2006, le Conseil de sécurité de l'ONU a imposé une série de sanctions liées au nucléaire sur le transfert d'armes et de biens à double usage vers et depuis l'Iran.⁵⁵ En mars 2007, la résolution 1747 du Conseil de sécurité de l'ONU a interdit à tous les États et groupes d'acheter ou de recevoir des armes de l'Iran.⁵⁶

En mars 2008, la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU a appelé les États à inspecter le fret des avions et des navires appartenant à "Iran Air Cargo" et à la ligne maritime de la République islamique d'Iran qui voyageaient à destination ou en provenance de l'Iran lorsqu'il y avait des motifs raisonnables de croire qu'ils transportaient des marchandises interdites.⁵⁷

En 2010, le champ d'application de ces dispositions a été élargi pour couvrir tous les navires et avions voyageant à destination et en provenance de l'Iran, quel que soit leur propriétaire. Les États ont également été appelés à interdire la fourniture de services de ravitaillement et d'ingénierie de maintenance à tout navire iranien ou sous contrat soupçonné de transporter des articles interdits.⁵⁸

À la suite de l'adoption de la résolution 1929 du Conseil de sécurité de l'ONU de juin 2010, traitant des activités nucléaires iraniennes, l'Union européenne a imposé des sanctions presque aussi sévères que celles des États-Unis.⁵⁹ Le Royaume-Uni a empêché ses institutions financières de faire des affaires avec les banques iraniennes, tandis que les États-Unis et le Canada ont imposé des sanctions contre les transactions commerciales avec le secteur énergétique iranien.⁶⁰

En 2010, les États-Unis ont élargi la portée des sanctions imposées aux entités étrangères considérées par les autorités américaines comme violant les dispositions des sanctions financières (les soi-disant sanctions secondaires).

https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2726341

(Consulté le 2 novembre 2023).

⁵⁴ Bromley, M. and Wezeman, P., D., op. cit., p. 104.

⁵⁵ United Nations Security Council, Document 1737, S/RES.1737, 2006, op. cit.

⁵⁶ UN Security Council Resolution 1747, March 24th, 2007

<http://unscr.com/en/resolutions/doc/1747>

(Consulté le 11 février 2024).

⁵⁷ UN Security Council Resolution 1803, March 3th, 2008.

<https://documents.un.org/doc/undoc/gen/n08/257/81/pdf/n0825781.pdf?token=MXhE2KU9mxwreA7pbj&fe=true>

e

(Consulté le 11 février 2024)

⁵⁸ UN Security Council Resolution 1929, June 9th, 2010.

<https://documents.un.org/doc/undoc/gen/n10/396/79/pdf/n1039679.pdf?token=IKs5Zn3i5yCjSkLRFU&fe=true>

(Consulté le 11 février 2024)

⁵⁹ Far, T., S., "Maximum Pressure; US Economic Sanctions Harm Iranian's Right to Health", Human Rights

Watch, October 2019, p.15

⁶⁰ Ianchovichina, E., Devarajan, S. and Lakatos, C., "Lifting Economic Sanctions on Iran, Global Effects and

Strategic Responses", *Policy Research Working Paper*, February, 2016, No. 7549, p.7.

https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2726341

(Consulté le 2 novembre 2023).

Ces mesures s'appliquent aux institutions financières étrangères qui aident, participent ou soutiennent volontairement une activité sanctionnée.⁶¹ De même, des sanctions américaines ont été imposées à des personnes et institutions non américaines impliquées dans des transactions financières avec les secteurs iraniens du transport maritime et de la construction navale ou la fourniture de services associés.⁶² Ces lois ont un impact extraterritorial considérable, puisque de nombreuses transactions internationales sont dominées par le dollar et transitent donc à un moment donné par le système financier américain.⁶³

En 2012, les États-Unis ont étendu les restrictions dans le secteur pétrolier au pétrole acheté à l'Iran, aux assurances liées aux exportations pétrolières et aux transactions financières impliquant le système financier américain.⁶⁴ L'Union européenne a interdit les importations de pétrole iranien depuis le 1^{er} juillet 2012.⁶⁵

4.2 Sanctions internationales contre l'Iran entre 2013 et juillet 2015

Les négociations entre l'Iran et le P5+1 ont eu lieu en 2013. Celles-ci ont conduit au "plan d'action commun" en novembre de la même année. En échange d'une pause dans le programme nucléaire, de la réduction de ses stocks d'uranium enrichi et de l'accès aux sites nucléaires sous surveillance par l'AIEA, l'Iran bénéficie d'un allègement limité des sanctions, du rapatriement d'actifs limités gelés à l'étranger et d'un engagement selon lequel aucune nouvelle sanction liée au nucléaire ne sera imposée à l'Iran pendant la durée de l'accord.⁶⁶

Entre novembre 2013 et juillet 2015, l'accent est mis sur les négociations. Il n'y a pas de nouvelles ou d'augmentations supplémentaires des sanctions.

L'Iran et le P5+1 annoncent un accord global le 14 juillet 2015. Le 20 juillet, le Conseil de sécurité de l'ONU adopte une résolution approuvant l'accord nucléaire et la levée des sanctions nucléaires du Conseil de sécurité de l'ONU une fois que des mesures clés auront été prises dans l'accord.⁶⁷

⁶¹ Anthony, I., op. cit., p. 98.

⁶² Ibid., p. 98.

⁶³ Ibid., p. 98.

⁶⁴ Far, T., S., "Maximum Pressure ; US Economic Sanctions Harm Iranian's Right to Health", *Human Rights Watch*, October, 2019, p.14.

⁶⁵ Ianchovichina, E., Devarajan, S. and Lakatos, C., "Lifting Economic Sanctions on Iran, Global Effects and Strategic Responses", *Policy Research Working Paper*, February, 2016, No. 7549, p.7.

https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2726341

(Consulté le 2 novembre 2023).

⁶⁶ Davenport, op. cit., p.9.

⁶⁷ United Nations Security Council, Document 2231 S/RES. 2231, 20 July 2015.

<http://unscr.com/en/resolutions/doc/2231>

(Consulté le 22 octobre 2023).

4.3 Sanctions internationales contre l'Iran entre juillet 2015 et mai 2018

La plupart des sanctions américaines sur le commerce avec l'Iran ne sont pas affectées par le JCPOA. Cependant, les États-Unis autoriseront l'exportation vers l'Iran d'avions civils et de pièces et composants associés, ainsi que l'importation depuis l'Iran de produits à base de fruits, de caviar, de noix et de tapis à partir de la Journée de mise en œuvre. En revanche, les sanctions européennes concernant le secteur du gaz et le commerce des métaux précieux ont été levées le jour de leur mise en œuvre.⁶⁸

Les restrictions nationales américaines sur les transferts d'armes conventionnelles et d'articles à double usage vers l'Iran ne sont pas affectées par le JCPOA.⁶⁹ Conformément au JCPOA, les restrictions nucléaires imposées par l'ONU sur le transfert vers l'Iran d'articles à double usage et d'autres armes et matériels connexes ont été levées le jour de la mise en œuvre. Cependant, tout transfert doit être approuvé au préalable, au cas par cas, par le Conseil de sécurité de l'ONU. Cette exigence d'approbation préalable s'appliquera jusqu'au "Jour de résiliation" (18 octobre 2025).⁷⁰

Les exigences imposées aux États en matière d'inspection des cargaisons de navires et d'avions dont ils ont des raisons de croire qu'elles violent les sanctions de l'ONU ne sont pas affectées par le JCPOA. Cependant, étant donné que ces diverses sanctions seront levées à l'approche du "Jour de résiliation", les exigences en matière d'inspection cesseront également de s'appliquer.⁷¹ Les restrictions sur les voyages des personnes nommées seront maintenues jusqu'à cinq ans après le jour de l'adoption du JCPOA ou jusqu'à ce que l'AIEA soumette son rapport de conclusions plus larges, selon la date la plus proche.⁷²

Le 17 mai 2017, l'administration Trump a levé les sanctions pour la première fois et a pris une mesure proactive pour mettre en œuvre l'accord JCPOA.⁷³ La Chambre des représentants a toutefois adopté le 25 juillet 2017 la loi "*Countering Adversarial Nations Through Sanctions Act*", qui impose de nouvelles sanctions à l'Iran (et à d'autres pays comme la Corée du Nord et la Russie).⁷⁴

Le 8 mai 2018, le Président Trump a annoncé qu'il retirait les États-Unis du JCPOA. Les sanctions ont été rétablies.⁷⁵

⁶⁸ Bromley, M., op. cit., p. 103.

⁶⁹ Bromley, M. and Wezeman, P., D., op. cit., p. 106.

⁷⁰ United Nations Security Council, Document 2231 S/RES. 2231, 20 July 2015, op. cit.

⁷¹ Bromley, M., op. cit., p. 109.

⁷² United Nations Security Council, Document 2231 S/RES. 2231, 20 July 2015, op. cit.

⁷³ Davenport, op. cit., p.15.

⁷⁴ Davenport, op. cit. p. 16.

⁷⁵ "President Donald J. Trump is Ending United States Participation in an Unacceptable Iran Deal", *fact sheets* May, 87th, 2018.

<https://trumpwhitehouse.archives.gov/briefings-statements/president-donald-j-trump-ending-united-states-participation-unacceptable-iran-deal/>

(Consulté le 26 janvier 2024)

4.4 Sanctions internationales contre l'Iran entre mai 2018 et 2023

Le 7 août 2018, certaines mesures réimposées par Trump sont entrées pleinement en vigueur. Les mesures comprenaient la restriction des achats par l'Iran de dollars américains, du commerce de l'or, des métaux précieux, de l'aluminium, de l'acier, du charbon, des logiciels et des transactions liées à la dette souveraine et au secteur automobile.⁷⁶ La deuxième série de sanctions contre l'Iran après son retrait du JCPOA est réintroduite le 5 novembre 2018. Les sanctions visaient les secteurs iraniens de la banque, du pétrole, du transport maritime et de la construction navale.⁷⁷

Le 15 avril 2019, le département d'État américain a désigné le Corps des Gardiens de la Révolution islamique (CGRI) comme partie officielle de la force militaire iranienne, en tant qu'organisation terroriste étrangère.⁷⁸ En conséquence, il est devenu illégal pour une personne aux États-Unis ou relevant de sa juridiction de fournir sciemment un soutien matériel ou des ressources à une organisation terroriste étrangère désignée.⁷⁹

Le 24 juin 2019, les États-Unis sanctionnent le guide suprême de l'Iran et son bureau.⁸⁰

Les États-Unis ont annoncé de plus en plus de sanctions : des sanctions contre la Banque centrale d'Iran, le Fonds national de Développement d'Iran et une société iranienne impliquée dans la dissimulation des transactions financières de l'armée (20 septembre 2019) ; des sanctions contre l'Organisation iranienne de l'Énergie atomique et son directeur (31 janvier 2020) ; des sanctions supplémentaires contre le secteur métallurgique industriel iranien (8 mai 2019, 8 juin 2020 et 25 juin 2020) ; des sanctions contre les entités maritimes iraniennes pour avoir transporté à plusieurs reprises des articles liés au programme balistique et militaire de l'Iran (8 et 24 juin 2020) ; de nouvelles sanctions visant les banques iraniennes (26 octobre 2020).⁸¹

Étant donné que, comme nous l'avons déjà expliqué, les sanctions américaines impactaient non seulement les citoyens et les entreprises américains, mais aussi les entreprises européennes et autres, les pays européens cherchaient une solution pour leurs entreprises. Le 31 janvier 2019, l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni ont créé INSTEX (*"Instrument in Support of Trade*

⁷⁶ Executive Order 13846 of August 6, 2018 Reimposing Certain Sanctions with Respect to Iran, Federal Register Vol. 83, No. 152, August 7, 2018
<https://www.federalregister.gov/documents/2018/08/07/2018-17068/reimposing-certain-sanctions-with-respect-to-iran> (consulté le 11 février 2024).

⁷⁷ Far, T., S., op.cit., p.17.

⁷⁸ Trump, D., "Statement from the President on the Designation of the Islamic Revolutionary Guard Corps as a Foreign Terrorist Organization", Press Release, April 8th, 2019.

<https://trumpwhitehouse.archives.gov/briefings-statements/statement-president-designation-islamic-revolutionary-guard-corps-foreign-terrorist-organization/>
(consulté le 11 février 2024).

⁷⁹ Far, T., S., op.cit., p.18.

⁸⁰ Davenport, op. cit., p.24.

⁸¹ Ibid., p. 23, 26, 31, 33, 34 and 39.

Exchanges”) : un véhicule à vocation spéciale pour faciliter les transactions commerciales non sanctionnées avec l'Iran.⁸²

Le 30 novembre 2019, la Belgique, le Danemark, la Finlande, les Pays-Bas, la Norvège et la Suède ont rejoint le mécanisme INSTEX.⁸³

Le Président Biden a succédé à Trump en janvier 2021. Le 18 février 2021, les États-Unis ont envoyé une lettre au Conseil de sécurité des Nations Unies annulant formellement la demande de l'ancien président Trump que toutes les sanctions levées conformément au JCPOA soient réimposées à l'Iran.⁸⁴

D'autre part, l'administration Biden a également imposé de nouvelles sanctions, notamment contre des membres des Gardiens de la Révolution iraniens et contre deux entreprises impliquées dans fourniture de drones meurtriers aux groupes insurgés (29 octobre 2021), ainsi que de nouvelles sanctions visant le commerce du pétrole iranien.⁸⁵

Cependant, à partir de février, les États-Unis ont renouvelé pour soixante jours quatre dérogations permettant aux entreprises européennes, russes et chinoises de continuer à travailler sur des projets de coopération en matière de non-prolifération avec l'Iran.⁸⁶

En automne 2022, il y aura de fortes protestations de la population contre l'État iranien et ses dirigeants.⁸⁷ Vu la gestion des manifestations en Iran par les autorités, ainsi que la vente de drones à la Russie, les États-Unis imposent de nouvelles sanctions.⁸⁸

⁸² Batmanghelidj, E., “Europ Protects Itself From Trump’s Caprice“, *Bloomberg*, January 31st, 2019.

<https://www.bloomberg.com/view/articles/2019-01-31/with-its-iran-spv-europe-protects-itself-from-american-caprice>

(Consulté le 21 avril 2024).

⁸³ Davenport, op. cit., p.28.

⁸⁴ Ruffini, C., Brennan, M. and Falk, P., “U.S. would attend meeting with Iran and other powers if invited”, *CBS News*, February 18th, 2021.

<https://www.cbsnews.com/news/u-s-iran-meeting-possible/>

(Consulté le 21 avril 2024).

⁸⁵ Davenport, op. cit., p.51 and 52.

⁸⁶ Davenport, op. cit., p. 31

⁸⁷ Ramboer, T., “Aanhoudend protest in Iran dreigt uit te monden in bloedige omwenteling: “staatsgeweld is gevolg van angst voor revolutie”, *vrt nws*, 25 novembre 2022.

<https://www.vrt.be/vrtnws/nl/2022/11/24/nooit-eerder-geziene-protesten-in-iran-dreigen-uit-te-monden-in/>

(Consulté le 21 avril 2024).

⁸⁸ Davenport, op. cit., p. 63.

5. L'impact des sanctions internationales en Iran

Comme expliqué au chapitre 3, une distinction doit être faite entre les effets des sanctions économiques et leur efficacité.⁸⁹ Le premier paragraphe énumère les effets des sanctions. Le deuxième paragraphe traite de l'efficacité des sanctions.

5.1 Les effets des sanctions

Comme décrit au chapitre 5, l'Iran subit des sanctions variées et importantes. Celles-ci touchent beaucoup son économie.

Les indicateurs macroéconomiques en baisse sont la consommation privée, les exportations et importations totales, le PIB et les revenus du capital.⁹⁰

En l'absence de sanctions, la croissance annuelle moyenne de l'Iran aurait pu se situer autour de 4 à 5 % contre les 3 % réalisés entre 1989 et 2019.⁹¹ Lorsque des sanctions strictes ont été imposées un an plus tard, le PIB iranien a chuté de 17 % au cours de la première année suivant les sanctions.⁹²

D'un autre côté, l'économie iranienne s'est également adaptée. Une tendance claire peut être identifiée : les entreprises iraniennes ont commencé à remplacer les "intrants intermédiaires" fournis par l'Europe par des biens réexportés de marchés tels que la Turquie et les Émirats Arabes Unis ou provenant de fournisseurs chinois.⁹³

Les sanctions internationales ont eu un impact négatif bien plus important sur le taux de croissance de l'économie souterraine que sur le taux de croissance officiel du PIB. Durant les sanctions de 2012-2013, l'économie souterraine a connu une croissance inférieure de 30 points de pourcentage à celle de l'économie officielle.⁹⁴ Le gouvernement iranien a connu une baisse

⁸⁹ Morgan, T.C., Syropoulos, C. and Yotov, Y.V., op. cit., p. 12.

⁹⁰ Farzanegan, M.R. and Batmanghelidj, E., "Understanding Economic Sanctions on Iran: A Survey", *The Economists' Voice*, June 22nd, 2023, p. 18.

<https://www.degruyter.com/document/doi/10.1515/ev-2023-0014/html>

(consulté le 5 novembre 2023).

⁹¹ Laudati and Perasan, "Identifying the Effects of Sanctions on the Iranian Economy Using Newspapers Coverage", *Journal of Applied Econometrics* 38 (3), 2023, p. 292.

<https://onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1002/jae.2947>

(Consulté le 27 avril 2024).

⁹² Gharehgozli, O., "An Estimation of the Economic Cost of Recent Sanctions on Iran Using the Synthetic Control Method", *Economics Letters*, 157, 2017, p. 144.

<https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0165176517302331>

(consulté le 27 avril 2024).

⁹³ Batmanghelidj, E., "The Ins and Outs of Iranian Industrial Resilience under Sanctions", *The Muslim World*, No. 111, 2021, p. 111.

<https://onlinelibrary.wiley.com/doi/epdf/10.1111/muwo.12374>

(Consulté le 5 novembre 2023).

⁹⁴ Farzanegan, M. R., and Hayo B., "Sanctions and the Shadow Economy: Empirical Evidence from Iranian Provinces", *Applied Economics Letters*, 26, 2019, p. 503.

https://www.econstor.eu/bitstream/10419/175858/1/07-2018_farzanegan.pdf

(Consulté le 27 avril 2024).

de 40 à 50 % de ses revenus réels en raison des graves conséquences négatives des sanctions sur son industrie pétrolière.⁹⁵

Cependant, l'impact sur les différents secteurs a été très différent. Les secteurs des services et de l'agriculture ont fait preuve d'une plus grande résilience face aux sanctions, car ils ont une portée internationale limitée.⁹⁶

Les sanctions ont eu un impact majeur sur la production et les exportations iraniennes de pétrole et de gaz, ce qui a entraîné un changement significatif dans la stratégie énergétique de l'Iran. La doctrine d'autonomie développée affirme que les restrictions ont contribué à propulser la croissance industrielle et que l'Iran transforme désormais les sanctions en opportunités de progrès.⁹⁷

En outre, le secteur financier iranien a été le plus visé par les sanctions. Ces sanctions ont contribué à causer de graves dégâts, déconnectant l'Iran du système financier mondial.⁹⁸

Pour le secteur automobile iranien, les sanctions ont conduit à l'annulation d'importants partenariats avec des constructeurs automobiles internationaux. En réponse, le secteur a cherché à accroître son autosuffisance dans la production automobile.⁹⁹ Cette autosuffisance est également le discours clé du secteur aéronautique iranien soumis aux sanctions. C'est devenu une "priorité stratégique" pour l'industrie aéronautique, dans le cadre du secteur de la défense, à la fois à la suite de la guerre Iran-Irak dans les années 80 et de l'imposition de sanctions contre le secteur.¹⁰⁰

Les sanctions économiques ne sont pas imposées sur les médicaments et les articles liés à la santé. Les sociétés pharmaceutiques ont cependant rencontré de nombreuses difficultés pour importer des matières premières et des médicaments après les sanctions, en raison des effets de distorsion de celles-ci sur le marché des changes et de la dévaluation de la monnaie.¹⁰¹

La levée des sanctions internationales (par exemple en 2016 et 2017) a été associée à une augmentation de l'économie formelle ainsi que de l'économie souterraine. La croissance de cette dernière était supérieure à celle de l'économie officielle.¹⁰²

Les sanctions sont censées avoir un impact négatif sur l'emploi, mais leur impact n'est pas uniforme d'un secteur à l'autre.¹⁰³

Les sanctions pourraient toutefois même avoir un impact positif sur l'emploi dans autres secteurs de l'économie. Elles semblent avoir stimulé l'emploi dans les secteurs en concurrence

⁹⁵ Gharibnavaz, M.R. and Waschik, R., "A computable General Equilibrium Model of International Sanctions in Iran", *The World Economy* 41, 2022, p. 422.

https://vuir.vu.edu.au/38193/2/gharibnavaz_waschik_working_paper.pdf

(consulté le 3 novembre 2023).

⁹⁶ Farzanegan, M.R. and Batmanghelidj, E., op. cit., p. 22.

⁹⁷ Majidpour, M., "The Unintended Consequences of US-Led Sanctions on Iranian Industries", *Iranian Studies* 46, 2013, pp. 1-15

<https://www.jstor.org/stable/24482798>

(consulté le 27 avril 2024).

⁹⁸ Farzanegan, M.R. and Batmanghelidj, E., op. cit., p. 21.

⁹⁹ Ibid., p. 23.

¹⁰⁰ Ibid., p. 23.

¹⁰¹ Far, T., S., op.cit., p.19.

¹⁰² Farzanegan, M.R. and Batmanghelidj, E., op. cit., p 9.

¹⁰³ Ibid., p. 21.

avec les importations, en raison de la résilience du secteur manufacturier, dans lequel de nombreuses entreprises ont accru leur part de marché intérieur et ciblé leurs exportations après la dévaluation du rial.¹⁰⁴ Les sanctions ont affecté différemment les emplois masculins et féminins, nuisant bien plus aux opportunités d'emploi des femmes que des hommes.¹⁰⁵

Il est clair que les sanctions ont également eu un impact sur la vie des gens. Environ 10 % des ménages sont tombés dans la pauvreté pendant les années de sanctions.¹⁰⁶ Bien que la forte hausse des prix alimentaires due aux sanctions ait réduit les garde-manger et l'apport calorique, il n'y a pas eu de pénurie alimentaire en Iran à cause des sanctions.¹⁰⁷ Les ménages travaillant dans les secteurs gouvernementaux et les ménages instruits ne sont pas affectés par les sanctions. Au lieu de cela, les sanctions condamnent à la pauvreté les ménages jeunes, analphabètes, ruraux ou appartenant à des minorités religieuses.¹⁰⁸ Les ménages ruraux ont subi une diminution du niveau de bien-être presque deux fois supérieure à celle subie par les ménages urbains. Les ménages les plus pauvres ont subi une diminution du niveau de bien-être de l'ordre de 5 à 10 %.¹⁰⁹ Tous les ménages urbains et ruraux souffrent de sanctions bancaires, quelle que soit leur catégorie de revenus. À la suite des sanctions bancaires, les ménages iraniens ont connu une diminution du niveau de bien-être allant de 4 % à 35 %, selon l'intensité des sanctions, avec des diminutions plus élevées pour les ménages les plus riches.¹¹⁰ Les marchés noirs et gris, endémiques du contournement des sanctions, ont créé une énorme richesse pour ceux qui occupent les couches supérieures de la société. Ces marchés ont considérablement accru les inégalités économiques.¹¹¹ Les sanctions ont particulièrement touché les personnes souffrant de maladies graves, les personnes handicapées, les réfugiés afghans, les ménages dirigés par des femmes et les enfants.¹¹²

Les sanctions ont également d'autres conséquences. La pollution de l'environnement va augmenter pour trois raisons :¹¹³

- l'accès restreint à la technologie, au service et au savoir-faire ;
- le blocage de l'aide internationale à l'environnement ;
- l'augmentation de l'intensité en ressources naturelles de son économie.

¹⁰⁴ Salehi-Isfahani, H., "The experience of Iran's Manufacturing Sector under Sanctions", John Hopkins SAIS, 2020

<https://www.rethinkingiran.com/iran-sanctions-reports/hadi-salehi-esfahani>
(consulté le 27 avril 2024).

¹⁰⁵ Farzanegan, M.R. and Batmanghelidj, E., op. cit., p. 21.

¹⁰⁶ Ghomi, M., "Who is afraid of Sanctions ? the Macroeconomic and Distributional Effects of Sanctions against Iran", *Economics & Politics* 34, 2022, p. 418.

<https://onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1111/ecpo.12203>
(consulté le 3 novembre 2023).

¹⁰⁷ Bajoghli, N., Nasr, V., Salehi-Isfahani, D. and Vaez, A., op. cit., p. 23.

¹⁰⁸ Ghomi, M., op. cit., p. 418.

¹⁰⁹ Gharibnavaz, M.R. and Waschik, R., op. cit., p. 416.

¹¹⁰ Farzanegan, M.R. and Batmanghelidj, E., op. cit., p. 19.

¹¹¹ Bajoghli, N., Nasr, V., Salehi-Isfahani, D. and Vaez, A., op. cit., p. 23.

¹¹² Bajoghli, N., Nasr, V., Salehi-Isfahani, D. and Vaez, A., op. cit., p. 24.

¹¹³ Madani, K., "How international Economic Sanctions Harm the Environment", *Earth's Future* 8, 2020, p. 12-13.

<https://agupubs.onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1029/2020EF001829>
(Consulté le 27 avril 2024).

Dans le secteur de l'aviation, une série d'accidents ont mis en évidence le fait que les sanctions ont porté atteinte aux normes de sécurité des vols en refusant aux compagnies aériennes iraniennes l'accès aux pièces détachées et aux services de maintenance réguliers.¹¹⁴

Enfin, il apparaîtra également clairement que les sanctions économiques auront inévitablement un impact sur la santé publique.¹¹⁵

Bajoghli et al. soutiennent que les sanctions globales ont produit quatre changements sociaux clés en Iran :¹¹⁶

- elles ont créé des conditions de souffrance massive ;
- elles ont amené le monde à considérer les Iraniens comme des ennemis ;
- cela a conduit au développement d'institutions et d'entreprises autarciques indépendantes ;
- et, pour finir, cela s'est traduit par une sortie générale des arènes de l'engagement civique avec un repli correspondant dans la vie privée.

En résumé, les sanctions globales ont eu un impact majeur sur la vie quotidienne de la grande majorité de la population : elles l'ont appauvrie, l'ont rendue plus dépendante de l'aide de l'État et ont conduit à des inégalités exponentielles.¹¹⁷

Après le retrait du Président Trump du JCPOA, l'assassinat de Soleimani en janvier 2020, de nouvelles cyberattaques contre des infrastructures critiques, des sites militaires et des installations industrielles en Iran n'ont fait qu'accroître la mentalité du champ de bataille : tout cela a renforcé la main de l'appareil de sécurité des Gardiens de la Révolution.¹¹⁸

¹¹⁴ Dadpay, A., "Iran Aviation Industry and Nuclear Deal: the Poster Child of Sanctions and JCPOA", Scholarly Paper, St. Edward's University, Rochester, 2019, p. 1.

https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=3364680

(Consulté le 3 novembre 2023).

¹¹⁵ Far, T., S., op.cit., p.32.

¹¹⁶ Bajoghli, N., Nasr, V., Salehi-Isfahani, D. and Vaez, A., op. cit., p. 24.

¹¹⁷ Ibid., p. 25.

¹¹⁸ Ibid., p. 55.

5.2 L'effectivité des sanctions

Les effets des sanctions ont été décrits au point 6.1. Il est plus difficile de mesurer l'efficacité des mesures prises.

Pour déterminer dans quelle mesure les sanctions sont efficaces, il est important de savoir quel était le vrai but des sanctions, qui n'est toutefois pas toujours facile à mesurer.¹¹⁹

L'objectif des sanctions entre 2013 et 2023, qui font l'objet de ce mémoire, est de mettre fin au programme nucléaire iranien et d'empêcher l'Iran de produire une bombe atomique. Par souci d'exhaustivité, nous aimerions rappeler que les États-Unis, en particulier, ont déjà imposé de nombreuses sanctions contre l'Iran (depuis 1979).¹²⁰ Plus récemment, des sanctions ont également été imposées contre l'Iran avec d'autres objectifs (violation des droits de l'homme et vente de drones à la Russie).¹²¹

Cependant, tout le monde n'était pas convaincu que l'Iran travaillait réellement sur une arme nucléaire.¹²² Ceux qui croyaient que l'Iran travaillait (peut-être) sur une bombe n'avaient que peu d'alternatives aux négociations. C'est ainsi que l'administration Obama a vu deux "mauvaises options" : accepter le fait accompli de l'Iran ou entreprendre une action militaire.¹²³ Même si les États-Unis avaient la capacité militaire de repousser le programme nucléaire iranien (peut-être jusqu'à quatre ans), ils n'avaient guère de doute que la détermination de l'Iran à obtenir une dissuasion nucléaire augmenterait à la suite d'une telle attaque.¹²⁴ Si les sanctions ne fonctionnaient pas, alors la seule alternative aux yeux des Américains était la guerre.¹²⁵

Les parties qui imposent les sanctions s'attendent à ce que celles-ci nuisent aux citoyens et à ce que ces derniers exercent des pressions pour influencer le comportement de leur gouvernement.¹²⁶ In extremis, le mécontentement pourrait conduire au renversement du régime en place.¹²⁷

Ceux qui se sont fixé pour objectif de renverser le régime n'ont manifestement pas réussi à atteindre cet objectif.

Ceux qui voulaient mettre fin au programme nucléaire iranien sans engager de guerre ont atteint l'objectif intermédiaire : amener l'Iran à la table des négociations.¹²⁸ Entre 2013 et l'accord de 2015, l'Iran a négocié son programme nucléaire (voir annexe 4), puis a progressivement

¹¹⁹ Morgan, T.C., Syropoulos, C. and Yotov, Y.V., op. cit., p. 12.

¹²⁰ Ianchovichina, E., Devarajan, S. and Lakatos, C., op. cit. p.6.

¹²¹ Davenport, op. cit., p. 63.

¹²² Woodward, B., "Woede", Amsterdam: Uitgeverij Uniboek Het Spectrum, 2020, p.183.

¹²³ Parsi, T., "Losing an Enemy. Obama, Iran and the Triumph of Diplomacy", Yale University Press, New Haven & London, 2017, p. 95.

¹²⁴ Ibid., p. 106.

¹²⁵ Ibid., p. 120.

¹²⁶ Bajoghli, N., Nasr, V., Salehi-Isfahani, D. and Vaez, A., op. cit., p. 127.

¹²⁷ Mulder, N., op. cit., p. 294.

¹²⁸ Parsi, T., op. cit., p. 123.

abandonné son programme nucléaire de juillet 2015 à mai 2018, conformément au JCPOA. On peut dire que les sanctions ont été efficaces jusqu'à ce moment. Bien que l'Iran ait adhéré aux accords à l'époque, le Président Trump a décidé de s'en retirer.¹²⁹ Les sanctions imposées par la suite se sont révélées manifestement ineffectives.

¹²⁹ Woodward, B., "Fear", London: Simon & Schuster, 2018, p. 221

6. L'impact des sanctions internationales sur la politique nucléaire iranienne

6.1 Quel est l'objectif du programme nucléaire de l'Iran ?

Avant de discuter de la politique nucléaire iranienne entre 2013 et 2023 et de l'impact des sanctions, la question suivante se pose : l'Iran veut-il la bombe et pourquoi (ou pourquoi pas) ?

Selon la vision traditionnelle, un État choisi de développer la bombe nucléaire en cas de menace militaire, sans réponse alternative.¹³⁰ Dans le cas de l'Iran, ce dernier a l'impression d'être cerné par des États nucléaires : l'Israël, le Pakistan, l'Inde et la Russie. Pour protéger sa sécurité et ses intérêts économiques et nationaux, l'Iran veut acquérir des armes nucléaires.¹³¹ Avoir la bombe est en plus une manière de se manifester comme superpuissance régionale.¹³²

Selon Sagan, cette vision ne suffit pas comme explication : des armes nucléaires servent d'autres fins, comme la politique intérieure.¹³³ Selon le modèle de sécurité, un État est obligé de balancer contre un État rival qui possède une arme nucléaire. Pour atteindre cet objectif, il existe deux possibilités : soit rejoindre une alliance avec un pays qui possède déjà cette bombe, soit développer la bombe soi-même.¹³⁴

Selon Sagan, il existe trois sortes d'acteurs qui ont souvent des intérêts dans cette deuxième alternative : a) des unités importantes du monde militaire et les politiciens dans les pays ; ou b) l'établissement de l'énergie nucléaire d'un pays ; ou c) les parties individuelles ou le public sont en faveur du nucléaire.¹³⁵

Finalement, la décision de développer la bombe nucléaire sert des fonctions importantes et symboliques, selon le modèle de la norme.¹³⁶

Sagan conclut que dans la plupart des cas, l'origine de la décision nucléaire est expliquée par le modèle de sécurité, mais qu'il s'agit souvent d'une causalité multiple.¹³⁷

Il est clair que l'Iran peut avoir plusieurs raisons de choisir cette bombe. Mais la question reste la même : l'Iran veut-il la bombe ou veut-il simplement avoir la capacité d'en produire une quand bon lui semble ? Quelles pourraient être les motivations pour abandonner le projet de bombe ? Les sanctions sont-elles le bon instrument pour faire changer d'avis l'Iran ?

¹³⁰ Sagan, S., D., "Why do states build nuclear Weapons; three Models in search of a Bomb", *International security*, Winter 1996-1997. Vol. 21. No. 3, p. 54.

¹³¹ Khan, M., A., "La nucléarisation de l'Asie du Sud et ses conséquences", *Politique étrangère*, Automne 1998, Vol., 63, No. 3, p. 500.

¹³² Barbé, L., "België en de Bom; De rol van België in de proliferatie van kernwapens", juni 2012, p 211. <https://www.lucbarbe.be/sites/default/files/boek/files/Belgie-en-de-bom.pdf> (Consulté le 10 mai 2024).

¹³³ Sagan, S., D., op. cit., p. 55.

¹³⁴ Ibid., p. 57.

¹³⁵ Ibid., p. 63-64.

¹³⁶ Ibid., p. 73.

¹³⁷ Ibid., p. 85.

La politique nucléaire iranienne peut poursuivre divers objectifs. À divers moments, l'Iran a réagi de différentes manières aux sanctions. Soltaninejad décrit les objectifs de plusieurs comportements. Ces objectifs peuvent être :¹³⁸

- Un arsenal d'armes nucléaires
- Une couverture stratégique
- Un programme nucléaire civil
- La construction d'un effet de levier

Ci-dessous, nous passons en revue les différentes périodes pour voir comment la politique de l'Iran a été influencée par les sanctions.

6.2 L'impact des sanctions sur la politique iranienne avant 2013

Au cours de cette période, l'Iran était surtout intéressé par l'avancée précieuse de son programme nucléaire, qui se reflétait clairement dans la maîtrise de la science et de la technologie nucléaires ainsi que dans sa capacité croissante d'enrichissement de l'uranium. L'Iran n'était pas préoccupé par l'utilité du résultat final qui pourrait être calculé en soustrayant les coûts du passage au nucléaire de ses avantages (y compris les conséquences des sanctions).¹³⁹

Dans les années précédant 2013, l'Iran a fait preuve d'un mépris total face aux menaces américaines. Cela a démontré que la préoccupation centrale de l'Iran était de continuer à achever le cycle nucléaire et de développer une technologie nucléaire nationale.¹⁴⁰

L'Iran a insisté sur le fait qu'il disposait encore d'options aggravantes, tout en affirmant que l'Occident ne pouvait pas imposer davantage de sanctions.¹⁴¹ Les Iraniens étaient convaincus que la question nucléaire était en fin de compte un prétexte utilisé par l'Occident pour faire pression sur l'Iran, lui refuser l'accès à la science et lui refuser la possibilité de réaliser tout son potentiel.

L'Iran a pris soin de ne pas fermer la porte aux négociations, mais a fermement rejeté l'idée selon laquelle négociations et sanctions pourraient aller de pair.¹⁴²

¹³⁸ Soltaninejad, M., "Iran's Nuclear Policy: A Cognitive Study on Defiance and Compliance", *Central European Journal of International and Security Studies*, 2023, No. 17, p. 26.

https://cejiss.org/images/docs/Ahead_of_print/Soltaninejad/Soltaninejad_web4.pdf
(Consulté le 5 novembre, 2023).

¹³⁹ Ibid., p. 15.

¹⁴⁰ Ibid., p. 16.

¹⁴¹ Khajepour, B., Marashi, R., Parsi, T., "Never Give In and Never Give up: The impact of Sanctions on Tehran's Nuclear Calculations", *National Iranian American Council*, March 2013, p. 28.

https://www.innovert.com/content/uploads/downloads/2014/06/Never_give_in_never_give_up.pdf
(Consulté le 5 mai 2024).

¹⁴² Reuters, "Khamenei: Iran Won't Talk with U.S. in Current Climate", Reuters, August 18th, 2010.
<https://www.reuters.com/article/idUSTRE67H4QJ/>
(Consulté le 5 mai 2024).

En ce qui concerne les objectifs nucléaires, l'Iran aurait pu, au cours de cette période, soutenir à la fois un programme nucléaire civil et un programme nucléaire militaire. Bien que l'Iran n'ait jamais laissé entendre qu'il cherchait à se doter de la bombe nucléaire, le simple fait que ses priorités soient orientées vers le développement de la technologie nucléaire ne permettait pas d'exclure le scénario selon lequel l'objectif ultime de l'Iran serait de développer cette bombe.¹⁴³

6.3 Préparer le changement de politique nucléaire en 2013

Les résultats contestés de l'élection présidentielle de 2009, au cours de laquelle le Président Ahmadinejad a été réélu, ont donné lieu à un mouvement de protestation inhabituel en Iran, connu sous le nom de "Mouvement vert". Ce mouvement a déclenché une explosion de protestations et est devenu le plus grand défi public à la politique formelle en Iran depuis la révolution de 1979.¹⁴⁴ Le Mouvement vert a également rejeté les sanctions, soulignant l'impact négatif que la pression économique aurait sur le mouvement d'opposition et sur le grand public. La pression des sanctions a eu un impact négatif sur le peuple iranien, et non sur le gouvernement des mollahs, et a soutenu le Mouvement vert.¹⁴⁵

Dans les derniers jours précédant le vote de 2013, les partisans du Mouvement vert se sont ralliés à Rouhani. Ils ont soutenu sa rhétorique en faveur d'un dialogue avec l'Occident, afin d'alléger la pression des sanctions occidentales.¹⁴⁶

Dès l'arrivée au pouvoir de Rohani en juin 2013, des négociations directes avec les États-Unis et l'acceptation de restrictions sur le programme d'enrichissement nucléaire ont été entamées. Ces négociations ont été autorisées et justifiées par le sommet politique iranien. Une fois que Khamenei, le leader de la République islamique, a publiquement soutenu les négociations, des membres de haut rang de l'appareil de sécurité se sont également joints, élargissant ainsi la coalition d'élites qui pourrait potentiellement soutenir un changement de politique.¹⁴⁷

On pourrait en déduire que les sanctions économiques, qui ont été considérablement renforcées de 2010 à 2013, ont fonctionné et ont finalement amené l'Iran à accepter de venir à la table des négociations.

Cependant, Harris mentionne que le réalignement de la compétition entre élites était déjà en cours avant l'intensification des sanctions en 2010.¹⁴⁸ La réponse à la question de savoir pourquoi cela a été réalisé si tard est double. Tout d'abord, le caractère diffus des instituts dirigeants iraniens a rendu plus difficile la mise en œuvre rapide de la politique gouvernementale. Deuxièmement, considérer les chocs comme des défis idéologiques à l'ordre existant favorise la cohésion des élites plutôt que leur division.¹⁴⁹

¹⁴³ Soltaninejad, M., op. cit., p. 18.

¹⁴⁴ Bajoghli, N., Nasr, V., Salehi-Isfahani, D. and Vaez, A., op. cit., p. 53.

¹⁴⁵ Parsi, T., op. cit., p. 125.

¹⁴⁶ Bajoghli, N., Nasr, V., Salehi-Isfahani, D. and Vaez, A., op. cit., p. 54.

¹⁴⁷ Harris, op. cit., p. 21.

¹⁴⁸ Ibid., p. 21.

¹⁴⁹ Harris, op. cit., p. 22.

6.4 L'impact des sanctions sur la politique iranienne entre 2013 et juillet 2015

Durant cette période, les sanctions ont montré leurs véritables effets néfastes. L'Iran a donc changé de stratégie et a entamé des négociations.

Quelques semaines après son élection, Rohani a appelé à des pourparlers directs entre les États-Unis et l'Iran. Il a appelé à une approche gagnant-gagnant face aux différends internationaux en général et à l'impasse nucléaire en particulier. Contrairement à Ahmadinejad, Rohani a placé son opposition à la guerre au premier plan.¹⁵⁰

Comme indiqué au chapitre 2, les négociations ont conduit au JCPOA, dans lequel l'Iran a accepté de réduire fortement son programme nucléaire en échange de la levée des sanctions.

Lorsque le JCPOA a été signé en juillet 2015, les citoyens en liesse sont descendus dans les rues pour le célébrer. Il semblait y avoir un soupir de soulagement collectif et un désir de ne plus être isolé et puni économiquement par les États-Unis et l'Occident.¹⁵¹

Les négociateurs étaient accueillis en héros dès leur arrivée à Téhéran. Les slogans scandés reflétaient à la fois l'exigence de respect mutuel de l'Iran et la joie du peuple iranien de constater que l'Iran ne s'était pas soumis aux exigences occidentales.¹⁵²

Le processus de négociation d'un accord qui restreindrait drastiquement les activités nucléaires de l'Iran est une bonne raison de croire que les objectifs nucléaires de l'Iran à cette époque étaient civils.¹⁵³

Aux États-Unis, l'opinion conventionnelle était que la diplomatie réussissait parce que les sanctions multilatérales paralysaient l'économie iranienne et forçaient l'Iran à revenir à la table des négociations. Sans les sanctions, le programme nucléaire iranien se serait développé et les États-Unis et l'Iran auraient dérivé vers la guerre. Téhéran pensait que l'accélération du programme d'enrichissement iranien et l'amélioration de l'économie par le gouvernement sans allègement des sanctions convainquaient les États-Unis que les sanctions étaient une impasse.¹⁵⁴

Il est clair que la levée des sanctions a été le moteur du lancement des négociations. La levée des sanctions était l'objectif le plus important, outre la possibilité de poursuivre un programme nucléaire (civil).

¹⁵⁰ Parsi, T., op. cit., p. 209.

¹⁵¹ Bajoghli, N., Nasr, V., Salehi-Isfahani, D. and Vaez, A., op. cit., p. 54.

¹⁵² Parsi, T., op. cit., p. 238.

¹⁵³ Soltaninejad, M., op. cit., p. 21.

¹⁵⁴ Parsi, T., op. cit., p. 343.

6.5 L'impact des sanctions sur la politique iranienne entre juillet 2015 et mai 2018

La journée de mise en œuvre a eu lieu le 16 janvier 2016, après que l'AIEA a certifié que l'Iran avait rempli ses principaux engagements en vertu de l'accord, ce qui a entraîné un allègement des sanctions. Un large éventail de sanctions liées au nucléaire des États-Unis, de l'Union européenne et de l'ONU contre l'Iran a été assouplies le jour de la mise en œuvre. Pourtant, l'allègement des sanctions n'a pas tenu ses promesses. Peut-être plus important encore, l'Iran a eu du mal à rétablir des relations bancaires internationales normales. Si certaines banques internationales de deuxième et troisième rangs ont recommencé à fournir des services financiers, les banques de premier rang n'ont pas repris leurs activités : plusieurs sanctions américaines restaient en place, créant un risque légal et de réputation pour tous ceux qui entamaient des relations commerciales avec l'Iran.¹⁵⁵

L'Iran a ainsi constaté que sous le Président Obama, les États-Unis n'ont pas respecté leurs engagements concernant la levée des sanctions. L'élection du Président Trump a ensuite suivi en novembre 2016. Contredisant l'esprit du JCPOA, les États-Unis ont imposé de nouvelles sanctions aux individus et entités associés au programme de missiles balistiques iraniens. En raison du non-respect des États-Unis de leurs engagements, l'Iran a supposé qu'un futur accord avec les États-Unis ne supprimerait pas les sanctions de manière durable. En fait, l'expérience du JCPOA a montré à l'Iran que les sanctions font partie intégrante de la stratégie américaine d'endiguement.¹⁵⁶

6.6 L'impact des sanctions sur la politique iranienne entre mai 2018 et 2023

Le retrait du JCPOA et la stratégie de pression maximale ont miné l'argument en faveur de la poursuite de l'engagement avec les États-Unis. En se retirant de l'accord, les États-Unis ont soutenu l'argument des critiques et des rivaux de Rohani, selon lequel ce dernier avait été naïf et que c'était une erreur d'avoir fait confiance aux États-Unis.¹⁵⁷

L'Iran est désormais pris entre deux considérations contradictoires sur ses objectifs. D'un côté, le principal besoin de l'Iran est la levée des sanctions et il est donc prêt à compromettre ses droits nucléaires pour retrouver sa stabilité économique. D'un autre côté, l'expérience du JCPOA montre à l'Iran que le but ultime des États-Unis est de le contenir et que les sanctions ne seront donc jamais levées de manière durable. Dans ce contexte, l'Iran pourrait vouloir un programme nucléaire militaire. La priorité de la reprise économique sur les utilisations stratégiques du programme nucléaire fait apparaître un autre objectif possible : augmenter sa capacité nucléaire uniquement pour l'utiliser comme levier afin de faire pression sur les États-

¹⁵⁵ Bajoghli, N., Nasr, V., Salehi-Isfahani, D. and Vaez, A., op. cit., p. 76.

¹⁵⁶ Soltaninejad, M., op. cit., p. 23 - 24.

¹⁵⁷ Bajoghli, N., Nasr, V., Salehi-Isfahani, D. and Vaez, A., op. cit., p. 76.

Unis pour réintégrer l'accord nucléaire et lever les sanctions.¹⁵⁸ En fait, l'Iran est en train de construire une position de négociation forte.

Trump était convaincu que la pression maximale inciterait rapidement l'Iran à conclure un nouvel accord, grâce aux sanctions. Cet accord serait bien plus bénéfique pour les États-Unis et leurs alliés.¹⁵⁹ L'Iran ne voulait toutefois plus venir à la table des négociations. Ils étaient désormais convaincus que les États-Unis cherchaient à changer le régime iranien, surtout lorsque des sanctions supplémentaires ont été imposées en matière de droits de l'homme. Il n'y avait aucun soutien politique pour de nouvelles négociations : l'Iran avait rempli ses engagements concernant le JCPOA.¹⁶⁰

À partir de mai 2019, la réponse iranienne est devenue plus agressive (attaques de pétroliers sur le golfe d'Oman et le golfe persique, destruction d'un drone de surveillance américain volant à haute altitude, etc.).¹⁶¹ ¹⁶² Avec ces attaques, l'Iran a montré au monde que le recours prolifique aux sanctions risquait de se heurter à une puissance dure. En fin de compte, les sanctions ne constituent pas une alternative à la guerre, mais pourraient être une cause de guerre.¹⁶³

Reste ensuite la question de savoir pourquoi les sanctions n'ont pas conduit à une révolution ou à un changement de régime. En 2022 par exemple, de grandes manifestations ont eu lieu. Ces manifestations reflétaient la colère populaire – en particulier parmi les jeunes – à l'égard des structures culturelles et de la répression politique qui dominaient leur vie quotidienne.

Le mécontentement face à la situation économique désastreuse du pays était encore plus répandu.¹⁶⁴ Bajoghli et. al. soulignent précisément les sanctions comme la raison pour laquelle cela n'a pas conduit au renversement du système. Les faibles marges avec lesquelles les Iraniens étaient contraints de survivre les ont dissuadés de se joindre aux manifestations et aux grèves qui pourraient perturber leurs moyens de subsistance. Trop d'Iraniens dépendaient de l'aide du gouvernement pour mener une lutte révolutionnaire. Les sanctions conçues pour encourager le changement de régime l'empêchaient en réalité de se produire.¹⁶⁵ La classe moyenne est la force motrice du changement dans la société iranienne, qui ouvre le pays et se tourne vers l'Occident. Pourtant, les sanctions économiques ont rétréci la classe moyenne iranienne, réduisant ainsi son

¹⁵⁸ Soltaninejad, M., op. cit., p. 23 - 24.

¹⁵⁹ Bajoghli, N., Nasr, V., Salehi-Isfahani, D. and Vaez, A., op. cit., p. 131.

¹⁶⁰ Ibid., p. 132.

¹⁶¹ Sly, L., "Two Saudi Oil Tankers, Norwegian Ship Apparently Attacked Near the Persian Gulf Amid Rising Iran Tensions", *Washington Post*, Mai 13, 2019.

https://www.washingtonpost.com/world/middle-east/two-saudi-oil-tankers-attacked-in-the-persian-gulf-amid-rising-iran-tensions/2019/05/13/c8907108-755e-11e9-bd25-c989555e7766_story.html

(Consulté le 20 mai 2024).

¹⁶² Axe, D., "Iran Knocked Out of the Sky a Very Special U.S. Drone (And Exposed a Key Weakness)", *The National Interest*, June 20, 2019.

<https://nationalinterest.org/blog/buzz/iran-knocked-out-sky-very-special-us-drone-and-exposed-key-weakness-6357>

(Consulté le 20 mai 2024).

¹⁶³ Bajoghli, N., Nasr, V., Salehi-Isfahani, D. and Vaez, A., op. cit., p. 132.

¹⁶⁴ Ibid., p. 125.

¹⁶⁵ Ibid., p. 129.

importance économique et son influence politique.¹⁶⁶ La politique de sanctions a produit des distorsions massives dans l'économie iranienne, associées à un renforcement de la cohésion des élites à travers le spectre politique diffus de l'Iran.¹⁶⁷

¹⁶⁶ Ibid., p. 129.

¹⁶⁷ Harris, op. cit., p. 23.

7. Conclusion

À la fin des années 1970, les relations entre l'Iran et les États-Unis (ainsi qu'avec les autres pays occidentaux) étaient très tendues. Cette situation s'est aggravée lorsque l'AIEA a découvert en 2003 la construction d'une grande installation industrielle d'enrichissement d'uranium.¹⁶⁸ À partir de ce moment, une série de sanctions contre l'Iran ont été lancées.

Ce mémoire a étudié l'impact de ces sanctions internationales sur la politique nucléaire iranienne entre 2013 et 2023.

L'année 2013 a été choisie comme point de départ de cette recherche : en novembre 2013, les États-Unis, la Russie, la Chine, la France, l'Allemagne et la Grande-Bretagne sont parvenus à un accord avec l'Iran : le Plan d'Action commun (Joint Plan of Action ; JPOA).

Deux événements importants ont marqué cette période. Il faut mentionner, en premier lieu, l'approbation du Plan d'Action global commun (Joint Comprehensive Plan of Action ; JCPOA), connu sous le nom d'accord sur le nucléaire iranien (Iran nuclear deal), le 14 juillet 2015. Le deuxième événement décisif remonte au 8 mai 2018, lorsque le Président Trump a retiré les États-Unis de l'accord.

Après la Première Guerre mondiale, les sanctions économiques sont passées d'un outil de guerre à une institution en temps de paix. C'est surtout après la Seconde Guerre mondiale que le seuil d'utilisation a diminué.¹⁶⁹ Les États-Unis, en particulier, ont commencé à utiliser cet instrument très fréquemment. L'augmentation du recours aux sanctions pendant une dizaine d'années après le 11 septembre 2001 était sans précédent.¹⁷⁰ L'un des pays cibles était l'Iran.

Une vague de sanctions a suivi au milieu des années 2000, lorsqu'il a été déterminé que l'Iran avait relancé son programme d'enrichissement de l'uranium : des sanctions commerciales, financières et bancaires ; des sanctions spécifiques pour les secteurs métallurgiques et de l'énergie ; des interdictions de voyages, des restrictions concernant les transferts d'armes conventionnelles et d'articles à double usage ; le Corps des Gardiens de la Révolution islamique (CGRI) a été désigné en tant qu'organisation terroriste, et le guide suprême de l'Iran et son bureau ont été sanctionnés.

De même, des sanctions américaines ont été imposées à des personnes et institutions non américaines impliquées dans des transactions financières avec les secteurs iraniens du transport maritime et de la construction navale ou la fourniture de services associés.¹⁷¹ Ces lois ont un impact extraterritorial considérable, puisque de nombreuses transactions internationales sont dominées par le dollar et transitent donc à un moment donné par le système financier américain.¹⁷²

¹⁶⁸ Elbaradei, M., op. cit., p.112.

¹⁶⁹ Morgan, T.C., Syropoulos, C. and Yotov, Y.V., op. cit., p. 4.

¹⁷⁰ Ibid., p. 11.

¹⁷¹ Anthony, I., op. cit., p. 98.

¹⁷² Ibid. p. 98.

L'objectif des sanctions était de mettre fin au programme nucléaire iranien et d'empêcher l'Iran de produire une bombe atomique. Par souci d'exhaustivité, nous aimerions rappeler que les États-Unis, en particulier, ont déjà imposé de nombreuses sanctions contre l'Iran (depuis 1979) et, plus récemment, des sanctions ont également été imposées contre l'Iran avec d'autres objectifs (violation des droits de l'homme et vente de drones à la Russie).^{173 174}

Les sanctions globales ont créé des conditions de souffrance massive et ont amené le monde à considérer les Iraniens comme des ennemis, ce qui a conduit à la croissance d'institutions et d'entreprises autarciques indépendantes. Cela s'est finalement traduit par une sortie générale des arènes de l'engagement civique, avec un repli correspondant dans la vie privée.

En résumé, les sanctions globales ont eu un impact majeur sur la vie quotidienne de la grande majorité de la population : elles l'ont appauvrie, l'ont rendue plus dépendante de l'aide de l'État et ont conduit à des inégalités exponentielles.

En 2013, Rohani a remporté les élections avec un programme prônant le dialogue avec l'Occident. À partir de ce moment, les négociations entre l'Iran et l'Occident ont pris de l'ampleur. Cela a conduit au JPOA en 2013 et au JCPOA en 2015. L'Iran a promis de limiter drastiquement son programme nucléaire en échange de la levée des sanctions.

On peut dire que les sanctions économiques, qui ont été considérablement renforcées au cours de la période 2010-2013, ont fonctionné et qu'elles ont amené l'Iran à accepter enfin de venir à la table des négociations. Des observateurs mentionnent cependant que le réalignement de la compétition entre élites était déjà en cours avant l'intensification des sanctions en 2010.¹⁷⁵

Pourtant, l'allègement des sanctions n'a pas tenu ses promesses. Peut-être plus important encore, l'Iran a eu du mal à rétablir des relations bancaires internationales normales.¹⁷⁶

L'Iran a constaté que, déjà sous le Président Obama, les États-Unis n'ont pas respecté leurs engagements concernant la levée des sanctions. Puis l'élection du Président Trump a suivi en novembre 2016. Le retrait de Trump du JCPOA et sa stratégie de pression maximale ont miné l'argument en faveur de la poursuite de l'engagement avec les États-Unis.¹⁷⁷

L'expérience du JCPOA a montré à l'Iran que le but ultime des États-Unis est de le contenir et que les sanctions ne seront donc jamais levées de manière durable.

En réaction, l'Iran a décidé de construire une position de négociation forte : il augmente sa capacité nucléaire afin de l'utiliser comme levier pour faire pression sur les États-Unis en vue de réintégrer l'accord nucléaire et de lever les sanctions.¹⁷⁸

En 2022 de grandes manifestations ont eu lieu en Iran. Ces manifestations reflétaient la colère populaire – en particulier parmi les jeunes – à l'égard des structures culturelles et de la

¹⁷³ Ianchovichina, E., Devarajan, S. and Lakatos, C., op. cit. p.6.

¹⁷⁴ Davenport, op. cit., p. 63.

¹⁷⁵ Harris, op. cit., p. 21.

¹⁷⁶ Bajoghli, N., Nasr, V., Salehi-Isfahani, D. and Vaez, A., op. cit., p. 76.

¹⁷⁷ Ibid., p. 76.

¹⁷⁸ Soltaninejad, M., op. cit., p. 23 - 24.

répression politique qui dominaient leur vie quotidienne. Le mécontentement face à la situation économique désastreuse du pays était encore plus répandu.¹⁷⁹

Les sanctions sont précisément la raison pour laquelle cela n'a pas conduit au renversement du système. Les faibles marges avec lesquelles les Iraniens étaient contraints de survivre les ont dissuadés de se joindre aux manifestations et aux grèves qui pourraient perturber leurs moyens de subsistance. La classe moyenne pourrait être la force motrice du changement dans la société iranienne, qui ouvre le pays et se tourne vers l'Occident. Pourtant, les sanctions économiques ont rétréci la classe moyenne iranienne, réduisant ainsi son importance économique et son influence politique.¹⁸⁰ La politique de sanctions a produit un renforcement de la cohésion des élites à travers le spectre politique diffus de l'Iran.¹⁸¹

Les sanctions conçues pour encourager le changement de régime l'empêchaient en réalité de se produire.¹⁸²

Sous la forte pression des sanctions, Téhéran était prêt à faire des compromis et à accepter le risque d'un accord avec les États-Unis, peu fiables. En réponse aux violations américaines du traité (et au retrait ultérieur du traité), un changement progressif de la politique nucléaire iranienne a suivi. Il a progressivement réduit un certain nombre d'engagements : restreindre l'accès des inspecteurs de l'AIEA à certains sites nucléaires et augmenter le niveau d'enrichissement de l'uranium.¹⁸³

Le simple fait d'imposer des sanctions semble insuffisant pour ramener l'Iran à la table des négociations et accepter des restrictions sur son programme nucléaire. Un certain niveau de confiance dans l'autre partie est requis. Cette confiance a complètement disparu du fait du retrait du traité. Ceux qui espéraient que les sanctions entraîneraient un changement de régime doivent conclure que cela a plutôt conduit à un renforcement de la cohésion au sein des élites et donc à un renforcement du pouvoir.

¹⁷⁹ Bajoghli, N., Nasr, V., Salehi-Isfahani, D. and Vaez, A., op. cit., p. 125.

¹⁸⁰ Ibid., p. 129.

¹⁸¹ Harris, op. cit., p. 23.

¹⁸² Bajoghli, N., Nasr, V., Salehi-Isfahani, D. and Vaez, A., op. cit., p. 129.

¹⁸³ Soltaninejad, M., op. cit., p. 28.

8. Bibliographie

Travaux scientifiques (monographies, articles scientifiques en working papers)

Albright, D., Walrond, C., Stricker, A., “ISIS Analysis of IAEA Iran Safeguards Report, Rev. 1“, *Institute for Science and International Security*, November 16th, 2012.

https://www.isis-online.org/uploads/isis-reports/documents/ISIS_Analysis_IAEA_safeguards_Report_November_16_2012-final.pdf

(Consulté le 17 février 2024).

Anthony, I., Bromley, M., Wezeman, P.D., “The role and impact of international sanctions on Iran”, *SIPRI Yearbook*, 2016, pp. 87-114.

<https://www.sipri.org/yearbook/2016/03>

(Consulté le 5 novembre 2023).

Bajoghli, N., Nasr, V., Salehi-Isfahani, D. and Vaez, A., “How sanctions work, Iran and the impact of Economic warfare”, Stanford University Press, Stanford California, February 2024, 212p.

Barbé, L., “België en de Bom; De rol van België in de proliferatie van kernwapens”, juni 2012, 313p.

<https://www.lucbarbe.be/sites/default/files/boek/files/Belgie-en-de-bom.pdf>

(Consulté le 10 mai 2024).

Batmanghelidj, E., “The Ins and Outs of Iranian Industrial Resilience under Sanctions”, *The Muslim World*, No. 111, 2021, pp. 96-112.

<https://onlinelibrary.wiley.com/doi/epdf/10.1111/muwo.12374>

(Consulté le 5 novembre 2023).

Brewer, E., “Iran’s Evolving Nuclear Program and Implications for U.S. Policy”, Center for Strategic International Studies, October 2021.

<https://www.csis.org/analysis/irans-evolving-nuclear-program-and-implications-us-policy>

(Consulté le 5 novembre 2023).

Bromley, M., “Trade sanctions”, *The role and impact of international sanctions on Iran; SIPRI Yearbook*, 2016, p. 102.

<https://www.sipri.org/yearbook/2016/03>

(Consulté le 5 novembre 2023).

Bromley, M. and Wezeman, P., D. “Conventional arms and dual-use items”, *The role and impact of international sanctions on Iran; SIPRI Yearbook*, 2016, p. 104.

<https://www.sipri.org/yearbook/2016/03>

(Consulté le 5 novembre 2023).

Dadpay, A., “Iran Aviation Industry and Nuclear Deal: the Poster Child of Sanctions and JCPOA”, Scholarly Paper, St. Edward’s University, Rochester, 2019.

https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=3364680

(Consulté le 3 novembre 2023).

Demir, F. and Tabrizy, S., “Gendered Effects of Sanctions on Manufacturing Employment: Evidence from Iran”, *Review of Development Economics* 26, 2022, pp. 2040-2069.

<https://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/rode.12917>

(Consulté le 27 avril 2024).

Devarajan, S. and Mottaghi, L., “Economic Implications of Lifting Sanctions on Iran”, *Middle East and North Africa Quarterly Economic Brief*, World Bank, July 2015.

<https://documents1.worldbank.org/curated/en/575391468187800406/pdf/98389-REVISION-BRI-PUBLIC-Box393170B-QEB-issue-5-FINAL-7-27-15.pdf>

(Consulté le 3 novembre 2023)

Davenport, K., “Timeline of Nuclear Diplomacy with Iran”, Arms Control Association, January 2022.

<https://www.armscontrol.org/factsheets/Timeline-of-Nuclear-Diplomacy-With-Iran>

(Consulté le 28 octobre, 2023).

Elbaradei, M., “The Age of Deception; Nuclear Diplomacy in Treacherous Times”, London: Bloomsbury Publishing Plc, 2011.

Entassar, N. and Afrasiabi, K.L., “Iran Nuclear Negotiations; Accord and Détente since the Geneva Agreement of 2013”, Lanham: Rowman & Littlefield, 2015.

Far, T., S., “Maximum Pressure; US Economic Sanctions Harm Iranian’s Right to Health”, Human Rights Watch, October, 2019.

Farzanegan, M.R. and Fischer, S., “Lifting of International Sanctions and the Shadow Economy in Iran – A View from Outer Space.”, *Remote Sensing*, No. 13, 2021.

<https://www.mdpi.com/2072-4292/13/22/4620>

(Consulté le 3 novembre 2023).

Farzagnegan, M. R., and Hayo B., “Sanctions and the Shadow Economy: Empirical Evidence from Iranian Provinces”, *Applied Economics Letters*, 26, 2019, pp. 501-505.

Farzanegan, M.R. and Batmanghelidj, E., “Understanding Economic Sanctions on Iran: A Survey”, *The Economists’ Voice*, June 22nd, 2023.

<https://www.degruyter.com/document/doi/10.1515/ev-2023-0014/html>

(Consulté le 5 novembre, 2023).

Farzanegan, M.R., “Economic Sanctions and Military Expenditure in Iran: A Brief Survey”, *Econpol Forum*, No. 24, 2023, pp. 31-35.

<https://www.cesifo.org/DocDL/econpol-forum-2023-3-farzanegan-sanctions-may.pdf>

(Consulté le 4 novembre 2023).

Fitzpatrick, M., “The Iran nuclear deal: consequences of moribund diplomacy”, *NDC Policy Brief*, No. 3, February 2023.

<https://www.ndc.nato.int/news/news.php?icode=1802>

(Consulté le 4 novembre, 2023).

Galtung, J., “On the Effects of International Economic Sanctions: With Examples from the Case of Rhodesia”, *World Politics* 19 (3), 1967, pp. 378-416.

Gharehgozli, O., “An Estimation of the Economic Cost of Recent Sanctions on Iran Using the Synthetic Control Method”, *Economics Letters*, 157, 2017, pp. 141-144

<https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0165176517302331>

(Consulté, le 27 avril 2024).

Gharibnavaz, M.R., Waschik, R., “A computable General Equilibrium Model of International Sanctions in Iran”, *The World Economy*, 2022, pp. 395-428.

https://vuir.vu.edu.au/38193/2/gharibnavaz_waschik_working_paper.pdf

(Consulté le 3 novembre 2023).

Ghomi, M., “Who is Afraid of Sanctions? The Macroeconomic and Distributional Effects of the Sanctions Against Iran”, *Economics & Politics*, 2022, No. 41, pp. 287-307.

<https://onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1111/ecpo.12203>

(Consulté le 3 novembre 2023).

Harris, K., “Shock without Success: Effects and Effectiveness of Economic Sanctions on Iran”, *Democracy and Autocracy*, Vol. 18 (2), “Economic Shocks and Authoritarian Stability”, June 2020, pp. 19-24.

Ianchovichina, E., Devarajan, S. and Lakatos, C., “Lifting Economic Sanctions on Iran, Global Effects and Strategic Responses”, *Policy Research Working Paper*, February 2016, No. 7549.

https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2726341

(Consulté le 2 novembre, 2023).

Khabbazan and Farzanegan, “Household Welfare in Iran Under Banking Sanctions: From Open Economy Toward Autarchy”, *Economic Welfare and Inequality in Iran: Developments Since the Revolution*, New York: Palgrave Macmillan US, 2016, pp 213-232

Khajepour, B., Marashi, R., Parsi, T., “Never Give In and Never Give up: The impact of Sanctions on Tehran’s Nuclear Calculations”, *National Iranian American Council*, March 2013, p. 28.

https://www.innoverto.com/content/uploads/downloads/2014/06/Never_give_in_never_give_up.pdf

(Consulté le 5 mai 2024).

Khan, M., A., “La nucléarisation de l’Asie du Sud et ses conséquences”, *Politique étrangère*, Automne 1998, Vol., 63, No. 3, p. 489-505.

Kerr, P.K. and Katzman, K., “Iran Nuclear Agreement and U.S. Exit”, Congressional Research Service, 7-5700, R43333, July 20th, 2018.

<https://sgp.fas.org/crs/nuke/R43333.pdf>

(Consulté le 2 octobre, 2023).

Lapidus, Ira M., “A History of Islamic societies”, Cambridge university press, 3rd edition, 2014.

Laudati, D. and Perasan, H., “Identifying the Effects of Sanctions on the Iranian Economy Using Newspapers Coverage”, *Journal of Applied Econometrics* 38 (3), 2023, pp. 271-94.

<https://onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1002/jae.2947>

(Consulté le 27 avril 2024).

Madani, K., “How international Economic Sanctions Harm the Environment”, *Earth’s Future* 8, 2020.

<https://agupubs.onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1029/2020EF001829>

(Consulté le 27 avril, 2024).

Majidpour, M., “The Unintended Consequences of US-Led Sanctions on Iranian Industries”, *Iranian Studies* 46, 2013, pp. 1-15

<https://www.jstor.org/stable/24482798>

(Consulté le 27 Avril, 2024).

Moghaddasi Kelishomi, A. and Nistico, R., “Trade sanctions and Informal Employment”, *World Institute for Development Economic Research*, 2023.

https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=4630807

(Consulté le 27 avril 2024).

Morgan, T.C., Syropoulos, C. and Yotov, Y.V., “Economic Sanctions: Evolution, Consequences and Challenges”, *The Journal of Economic Perspectives*, 2023, No. 37, pp. 3-30.

<https://www.aeaweb.org/articles?id=10.1257/jep.37.1.3>

(Consulté le 2 février 2024).

Mulder, N., “The Economic Weapon. The Rise of Sanctions as a Tool of Modern War”, Yale University Press, New Haven & London, 2022, 433p.

Parsi, T., “Losing an Enemy. Obama, Iran and the Triumph of Diplomacy”, Yale University Press, New Haven & London, 2017, 439p.

Perkovich, G., Hibbs, M., Acton, J.M. and Dalton, T., “Parsing the Iran Deal; an analysis of the Iran deal from a non-proliferation perspective”, Carnegie Endowment for international peace, August 6th, 2015.

<https://carnegieendowment.org/2015/08/06/parsing-iran-deal-pub-60942>

(Consulté le 2 février 2024).

Rousselet, L., “Négociier l’ Atome: les États-Unis et les Négociations de l’accord sur le nucléaire Iranien”, Paris: L’Harmattan, 2017.

Sagan, S., D., “Why do states build nuclear Weapons; three Models in search of a Bomb”, *International Security*, Winter 1996-1997. Vol. 21, No. 3, pp. 54-86.

Salehi-Isfahani, H., “The experience of Iran’s Manufacturing Sector under Sanctions”, John Hopkins SAIS, 2020

<https://www.rethinkingiran.com/iran-sanctions-reports/hadi-salehi-esfahani>

(Consulté le 27 avril, 2024).

Soltaninejad, M., “Iran’s Nuclear Policy: A Cognitive Study on Defiance and Compliance”, *Central European Journal of International and Security Studies*, 2023, No. 17, pp. 4-35.

https://cejiss.org/images/docs/Ahead_of_print/Soltaninejad/Soltaninejad_web4.pdf

(Consulté le 5 novembre, 2023).

Woodward, B., “Woede”, Amsterdam: Uitgeverij Uniboek Het Spectrum, 2020.

Woodward, B., “Fear”, London: Simon & Schuster, 2018, p. 221

Travaux non-scientifiques (articles de presse, sites internet)

Axe, D., “Iran Knocked Out of the Sky a Very Special U.S. Drone (And Exposed a Key Weakness)“, *The National Interest*, June 20, 2019.

<https://nationalinterest.org/blog/buzz/iran-knocked-out-sky-very-special-us-drone-and-exposed-key-weakness-6357>

(Consulté le 20 mai 2024).

Batmanghelidj, E., “Europ Protects Itself From Trump’s Caprice“, *Bloomberg*, January 31st, 2019. <https://www.bloomberg.com/view/articles/2019-01-31/with-its-iran-spv-europe-protects-itself-from-american-caprice>

<https://www.bloomberg.com/view/articles/2019-01-31/with-its-iran-spv-europe-protects-itself-from-american-caprice>

(Consulté le 21 avril 2024).

Berlinger, J. and Browne, R., “Iran conducts first missile test since Trump’s inauguration“, *CNN*, January 31th, 2017.

<https://edition.cnn.com/2017/01/30/middleeast/iran-missile-test/index.html>

(Consulté le 17 février 2024).

Borger, J., “Iran nuclear deal: world powers reach historic agreement to lift sanctions“, *The Guardian*, July 14th, 2015.

<https://www.theguardian.com/world/2015/jul/14/iran-nuclear-programme-world-powers-historic-deal-lift-sanctions>

(Consulté le 5 novembre 2023).

Dehghan, S., K., “Iran unveils nuclear progress as rhetoric escalates with Israel“, *The Guardian*, February 15th, 2012.

<https://www.theguardian.com/world/2012/feb/15/iran-claims-achievements-nuclear-programme>

(Consulté le 17 février 2024).

Fitzpatrick, M., “The surprisingly Good Geneva Deal“, *Commentary*, ISPI 2013, December 2nd, 2013.

https://www.ispionline.it/sites/default/files/pubblicazioni/commentary_fitpatrick_02.12.2013.pdf

(Consulté le 5 novembre 2023).

Fransen, J., “Wat nu Trump de stekker uit het atoomakkoord heeft getrokken“, *VRTNWS*, 8 mei 2018.

<https://www.vrt.be/vrtnws/nl/2018/05/03/trump-trekt-stekker-uit-atoomakkoord-iran/>

(Consulté le 28 octobre 2023).

Grossi, R., and Salehi, A., “Joint Statement by the Director General of the IAEA and the Vice-President of the Islamic Republic of Iran and Head of the AEOI“, August 31, 2020.

www.iaea.org/newscenter/pressreleases/joint-statement-by-the-director-general-of-the-iaea-and-the-vice-president-of-the-islamic-republic-of-iran-and-head-of-the-aeoi

(Consulté le 31 décembre 2023).

Hafezi, P., “Iran insists it can enrich uranium to 90% purity – weapons grade – if needed”, *Reuters*, July 14, 2021.

<https://www.reuters.com/world/middle-east/rouhani-says-iran-can-enrich-uranium-90-purity-if-needed-mehr-2021-07-14/>

(Consulté le 31 décembre 2023).

Hume, T., “Iran test-fires new generation long-range ballistic missiles, state media report”, *CNN*, October 11nd, 2015.

<https://edition.cnn.com/2015/10/11/middleeast/iran-ballistic-missile-test/index.html>

(Consulté le 22 octobre 2023).

Lyons, K., “Iran nuclear talks: timeline; For more than 10 years, diplomatic attempts have been made to address Iran’s nuclear policy”, *The guardian*, April 2nd, 2015.

<https://www.theguardian.com/world/2015/apr/02/iran-nuclear-talks-timeline>

(Consulté le 23 octobre 2023).

McFarland, S., “Iran opens nuclear centrifuge factory for uranium“, *UPI*, July 14th, 2018.

https://www.upi.com/Top_News/World-News/2018/07/18/Iran-opens-nuclear-centrifuge-factory-for-uranium/6641531924096/

(Consulté le 17 février 2024).

Motamedi, M., “United States sanctions drove Iran into a two-year recession. The economy is now growing, but the upside is limited”, *Aljazeera*, February 2nd, 2022.

<https://www.aljazeera.com/economy/2022/2/2/irans-economy-reveals-power-and-limits-of-us-sanctions>

(Consulté le 3 novembre 2023).

Murphy, F., “Iran nearing nuclear bomb yardstick as enriched uranium stock grows“, *Reuters*, March 3rd, 2022.

<https://www.reuters.com/world/middle-east/irans-stock-uranium-near-weapons-grade-doubles-33-kg-iaea-report-2022-03-03/>

(Consulté le 17 février 2024).

Panda, A., “With Arak Reactor Core filled, ‘Implementation Day’ of the Iran Deal Approaches”, *The Diplomat*, January 12th, 2016.

<https://thediplomat.com/2016/01/with-arak-reactor-core-filled-implementation-day-of-the-iran-deal-approaches/>

(Consulté le 17 février 2024).

Pauwels, L., “Wereldprimeur in Mol : onderzoeksreactor draait als eerste ooit op lager verrijkt (en dus veiliger) uranium“, *VRTNWS*, 24 maart 2023.

<https://www.vrt.be/vrtnews/nl/2023/03/22/proefreactor-test-kernbrandstof-die-niet-meer-kan-mistbruikt-wor/>

(Consulté le 1 Janvier, 2024).

Ramboer, T., “Aanhoudend protest in Iran dreigt uit te monden in bloedige omwenteling: “staatsgeweld is gevolg van angst voor revolutie”, *vrt nws*, 25 novembre 2022.

<https://www.vrt.be/vrtnews/nl/2022/11/24/nooit-eerder-geziene-protesten-in-iran-dreigen-uit-te-monden-in/>

(Consulté le 21 avril 2024).

Reuters, “Khamenei: Iran Won’t Talk with U.S. in Current Climate”, Reuters, August 18th, 2010.

<https://www.reuters.com/article/idUSTRE67H4QJ/>

(Consulté 5 mai 2024).

Reuters, “Iran says 60% enrichment meant to show nuclear prowess, is reversible”, April 20, 2021.

<https://www.reuters.com/world/iran-says-60-enrichment-meant-show-nuclear-prowess-is-reversible-2021-04-20/>

(Consulté le 31 décembre 2023)

Ruffini, C., Brennan, M. and Falk, P., “U.S. would attend meeting with Iran and other powers if invited”, *CBS News*, February 18th, 2021.

<https://www.cbsnews.com/news/u-s-iran-meeting-possible/>

(Consulté le 21 avril 2024).

Shuster, M., “Iran Enriches Uranium, Plans New Expansion“, *NPR*, April 11th, 2006.

<https://www.npr.org/2006/04/11/5336802/iran-enriches-uranium-plans-new-expansion>

(Consulté le 17 février 2024).

Siddique, H., “Iran begins enriching higher-grade uranium, says state TV“, *The Guardian*, February 9th, 2010.

<https://www.theguardian.com/world/2010/feb/09/iran-enrichment-higher-grade-uranium>

(Consulté le 17 février 2024).

Sly, L., “Two Saudi Oil Tankers, Norwegian Ship Apparently Attacked Near the Persian Gulf Amid Rising Iran Tensions“, *Washington Post*, Mai 13, 2019.

https://www.washingtonpost.com/world/middle_east/two-saudi-oil-tankers-attacked-in-the-persian-gulf-amid-rising-iran-tensions/2019/05/13/c8907108-755e-11e9-bd25-c989555e7766_story.html

(Consulté le 20 mai 2024).

Smith, D., "Iran Ships 25,000lb of low-enriched uranium to Russia as part of nuclear deal", *the Guardian*, December 28th, 2015.
<https://www.theguardian.com/world/2015/dec/28/iran-ships-uranium-russia-nuclear-deal>
(Consulté le 17 février 2024).

Tait, R., "Iran launches first domestically produced satellite", *The Guardian*, February 3rd, 2009.
<https://www.theguardian.com/world/2009/feb/03/iran-satellite-launch-omid>
(Consulté le 17 février, 2024).

Wintour, P., "Iran announces partial withdrawal from nuclear deal", *The Guardian*, May 8th, 2019. <https://www.theguardian.com/world/2019/may/07/iran-to-announces-partial-withdrawal-from-nuclear-deal>
(Consulté le 17 février 2024).

Zariff, J., *Twitter*, February 23, 2021
<https://twitter.com/JZarif/status/1364166855288623106>
(Consulté le 31 décembre 2023).

"Trump: VS stapt uit atoomakkoord met Iran, stelt sancties opnieuw in," *NOS nieuws*, 8 mei 2018.
<https://nos.nl/artikel/2230985-trump-vs-stapt-uit-atoomakkoord-met-iran-stelt-sancties-opnieuw-in>
(Consulté le 23 septembre 2023).

"President Donald J. Trump is Ending United States Participation in an Unacceptable Iran Deal", *Fact Sheets* May 8th, 2018.
<https://trumpwhitehouse.archives.gov/briefings-statements/president-donald-j-trump-ending-united-states-participation-unacceptable-iran-deal/>
(Consulté le 26 janvier 2024).

"UN agency urges Iran to resume stalled nuclear talks 'now'", *Alarabiya*, June 6, 2022.
<https://english.alarabiya.net/News/middle-east/2022/06/12/UN-agency-urges-Iran-to-resume-stalled-nuclear-talks-now->
(Consulté le 31 décembre 2023).

Documents officiels

“Agreement for co-operation concerning civil uses of atomic energy. Signed at Washington, on 5 March 1957”, *Treaty Series*, October, 1959, volume 342.

<https://treaties.un.org/doc/Publication/UNTS/Volume%20342/v342.pdf>

(Consulté le 22 octobre 2023).

Amano, Y., “Statement by IAEA Director Yukiya Amano on Iran“, January 16th, 2017.

<https://www.iaea.org/newscenter/statements/statement-by-iaea-director-general-yukiya-amano-on-iran-16-january-2017>

(Consulté le 17 février 2024).

Executive Order 13846 of August 6, 2018 Reimposing Certain Sanctions with Respect to Iran, Federal Register Vol. 83, No. 152, August 7th, 2018.

<https://www.federalregister.gov/documents/2018/08/07/2018-17068/reimposing-certain-sanctions-with-respect-to-iran>

(Consulté le 11 février 2024).

IAEA, “Communication en date du 4 juin 2014 reçue de la mission permanente de la République islamique d’Iran auprès de l’Agence concernant le rapport du Directeur général sur l’application des garanties en Iran,“ *Circulaire d’information, INFCIRC/866*, 24 juin 2014.

https://www.iaea.org/sites/default/files/publications/documents/infcircs/2014/infcirc866_fr.pdf

(Consulté le 17 février 2024).

IAEA, “Implementation of the NPT Safeguards Agreement and relevant provisions of Security Council resolutions in the Islamic Republic of Iran“, *Board of Governors*, GOV/2014/43, September 5th, 2014.

<https://www.iaea.org/sites/default/files/gov2014-43.pdf>

(Consulté le 17 février 2024).

IAEA, “Verification and Monitoring in the Islamic Republic of Iran in light of United Nations Security Council Resolution 2231 (2015)“, *Board of Governors*, GOV/2016/8, February 26th, 2016.

<https://www.iaea.org/sites/default/files/gov-2016-8-derestricted.pdf>

(Consulté le 17 février 2024).

IAEA, “Verification and Monitoring in the Islamic Republic of Iran in light of United Nations Security Council Resolution 2231 (2015)“, *Board of Governors*, GOV/2018/7, February 23rd, 2018.

https://www.iaea.org/sites/default/files/18/03/gov2018_7_derestricted_fr.pdf

(Consulté le 17 février 2024).

IAEA, “IAEA and Iran : Chronology of Key Events“, <https://www.iaea.org/newscenter/focus/iran/chronology-of-key-events>
(Consulté le 17 février 2024).

“Joint Comprehensive Plan of Action”, July 14th, 2015.
<https://www.europarl.europa.eu/cmsdata/122460/full-text-of-the-iran-nuclear-deal.pdf>
(Consulté le 22 octobre 2023).

“Joint plan of Action”, November 24th, 2013.
<https://edition.cnn.com/2013/11/24/world/meast/iran-deal-text/index.html>
(Consulté le 20 mars 2023).

Pacte de la Société des Nations, *League of Nations – Official Journal*, Février 1920, art. 12.
https://libraryresources.unog.ch/ld.php?content_id=32971179
(Consulté le 2 avril 2024).

Treaty on the nonproliferation of nuclear weapons (NPT), INFCIRC/140, March 5th, 1970.
<https://www.iaea.org/topics/non-proliferation-treaty>
(Consulté le 22 octobre 2023).

United Nations Security Council, Document 1696, S/RES.1696, July 31st, 2006.
<http://unscr.com/en/resolutions/doc/1696>
(Consulté le 22 octobre 2023).

United Nations Security Council, Document 1737, S/RES.1737, December 23rd, 2006.
<https://www.un.org/securitycouncil/s/res/1737-%282006%29>
(Consulté le 22 octobre 2023).

United Nations Security Council, Document 1929 S/RES. 1929, June 9th, 2010.
<https://www.un.org/securitycouncil/s/res/1929-%282010%29>
(Consulté le 22 octobre 2023).

United Nations Security Council, Document 2231 S/RES. 2231, July 20th, 2015.
<http://unscr.com/en/resolutions/doc/2231>
(Consulté le 22 octobre 2023).

UN Security Council Resolution 1803, March 3rd, 2008.
<https://www.un.org/securitycouncil/s/res/1803-%282008%29>
(Consulté le 11 février 2024).

US Department of the Treasury, The Treasury 2021 Sanctions Review, October 2021,
<https://home.treasury.gov/system/files/136/Treasury-2021-sanctions-review.pdf>.
(Consulté le 31 mars 2024).

Annexe 1 : La bombe

La construction d'une installation nucléaire dans un État est souvent perçue comme une menace par d'autres États. Pour bien comprendre cette situation, nous aborderons dans un premier temps quelques aspects techniques fondamentaux liés au développement de la bombe.

En général, il existe deux types de bombes : la bombe atomique classique et la bombe à hydrogène. La seconde est encore plus complexe et, en outre, la bombe à hydrogène ne fait pas appel à la même technologie qu'une bombe atomique classique. Pour comprendre la situation en Iran, il suffit de se concentrer sur la bombe atomique classique.

Pour fabriquer la bombe, on a besoin de combustible : de l'uranium hautement enrichi ou du plutonium.¹⁸⁴ Une bombe à uranium a été utilisée à Hiroshima ('little boy') et une au plutonium à Nagasaki ('fat man').

L'uranium est extrait dans des mines. Cependant, la fraction de l'isotope d'uranium-235 (U-235) dans l'uranium naturel n'est que de 0,7 %. Pour une bombe, il est nécessaire d'avoir une concentration à 90%.

Une usine d'enrichissement enrichit l'uranium c'est-à-dire augmente le niveau d'U-235. En théorie, il existe différentes techniques d'enrichissement, comme la centrifugation et le laser à vapeur. En pratique cela se fait au moyen de centrifugeuses. C'est un procédé complexe qui utilise une large cascade de centrifugeuses et qui consomme beaucoup d'énergie.

Avant de pouvoir enrichir l'uranium dans cette installation, il faut d'abord le transformer en hexafluorure d'uranium, qui est introduit en phase gazeuse à des températures relativement basses (56,5 °C). Cette transformation s'effectue dans une usine de reconversion de l'uranium.

Le plutonium, d'autre part, est un élément qui n'existe (presque) pas dans la nature et ne peut donc pas être extrait de mines. Il est créé dans un réacteur nucléaire par activation de l'U-238, présent à plus de 95 % dans le combustible nucléaire conventionnel.

La récupération du plutonium du combustible utilisé est réalisée dans une usine de retraitement complexe.

Les réacteurs nucléaires conventionnels (réacteurs thermiques) fonctionnent avec un combustible dont le pourcentage d'enrichissement est compris entre 3 et 5 %.

Les réacteurs de recherche, en revanche, ont généralement un taux d'enrichissement beaucoup plus élevé (de 20 à 90 %).¹⁸⁵

¹⁸⁴ Perkovich, G., Hibbs, M., Acton, J.M. and Dalton, T., "Parsing the Iran Deal; an analysis of the Iran deal from a non-proliferation perspective", Carnegie Endowment for international peace, August 6th, 2015, p.7. <https://carnegieendowment.org/2015/08/06/parsing-iran-deal-pub-60942> (Consulté le 2 janvier 2024).

¹⁸⁵ Pauwels, L., "Wereldprimeur in Mol : onderzoeksreactor draait als eerste ooit op lager verrijkt (en dus veiliger) uranium", *VRTNWS*, 24 maart 2023. <https://www.vrt.be/vrtnws/nl/2023/03/22/proefreactor-test-kernbrandstof-die-niet-meer-kan-mistbruikt-wor/> (Consulté le 1 Janvier 2024).

Il existe également une alternative qui ne nécessite pas d'uranium enrichi. Un réacteur à eau lourde fonctionne avec de l'uranium naturel. Cependant, un tel réacteur produit également du plutonium.

En conclusion, on peut dire qu'un État qui voudrait acquérir une bombe aurait besoin d'au moins une des combinaisons technologiques suivantes :

- Une usine de conversion d'uranium et une usine d'enrichissement pour enrichir l'uranium à des niveaux supérieurs à 90 % nécessaires aux bombes
- Une usine de conversion de l'uranium plus une usine d'enrichissement pour enrichir à au moins 3%, un réacteur conventionnel et une usine de retraitement pour récupérer le plutonium
- Un réacteur à eau lourde et une usine de retraitement pour récupérer le plutonium.

Annexe 2 L'histoire du programme nucléaire en Iran (jusqu'en 2013)

Dans le cadre du programme américain "des atomes pour la paix", l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Iran et les États-Unis ont signé l'Accord de Coopération sur les Utilisations civiles de l'Énergie Atomique.¹⁸⁶ Cet accord a conduit à la construction d'un réacteur nucléaire de recherche de cinq mégawatts au sein de l'Université de Téhéran.¹⁸⁷ Ce réacteur est devenu opérationnel en novembre 1967. Il utilisait du combustible nucléaire enrichi à 93%. Ce combustible était fourni par les États-Unis.¹⁸⁸

En 1968, l'Iran a signé l'Accord de Non-Prolifération et l'a ratifié en 1970.

Sous le règne du Shah, l'Iran a annoncé qu'il construirait 23 réacteurs nucléaires. En 1975, un contrat a été signé avec Kraftwerk Union (une entreprise allemande) pour la construction du premier réacteur à Boushehr. Au cours de la même période, l'Iran a également acquis une participation de 10 % dans Eurodif, une multinationale qui exploite une usine d'enrichissement d'uranium en France.¹⁸⁹

La révolution de 1979 a tout changé. Les États-Unis ont cessé de fournir du combustible pour le réacteur de recherche et la France a refusé de fournir de l'uranium enrichi, malgré la participation de l'Iran à Eurodif.¹⁹⁰

En raison de cet embargo, l'Iran s'est senti obligé de trouver d'autres solutions pour développer son programme nucléaire. Ils ont fait valoir qu'ils avaient besoin d'un cycle du combustible parce qu'ils n'avaient plus de fournisseur de combustible.¹⁹¹

Une nouvelle ère du programme nucléaire iranien a commencé en 1982 parce qu'on soupçonnait l'Irak d'avoir un programme nucléaire clandestin pendant la guerre Iran-Irak.¹⁹²

En 1987, l'Iran a acquis les plans techniques pour la construction d'une centrifugeuse P-1 auprès du réseau d'Abdul Qadeer Khan, le développeur de la bombe atomique pakistanaise.¹⁹³ La même année, un contrat a été signé avec l'Institut argentin de Recherche Appliquée pour la conversion du réacteur de recherche de Téhéran. L'objectif était de faire fonctionner le réacteur avec du combustible enrichi jusqu'à 20 %. En 1993, cette conversion a été réalisée et l'Argentine a fourni 115 kilos de ce combustible.¹⁹⁴

¹⁸⁶ "Agreement for co-operation concerning civil uses of atomic energy. Signed at Washington, on 5 March 1957", *Treaty Series*, 1959, volume 342, p.29.

<https://treaties.un.org/doc/Publication/UNTS/Volume%20342/v342.pdf>
(consulté le 4 novembre 2022).

¹⁸⁷ Rousselet, L., "Négociier l'Atome : les États-Unis et les Négociations de l'accord sur le nucléaire Iranien", Paris: L'Harmattan, 2017, p.10.

¹⁸⁸ Davenport, K., "Timeline of Nuclear Diplomacy with Iran", Arms Control Association, January 2022.
<https://www.armscontrol.org/factsheets/Timeline-of-Nuclear-Diplomacy-With-Iran>
(Consulté le 28 octobre 2023).

¹⁸⁹ Elbaradei, M., op. cit. p.118.

¹⁹⁰ Ibid., p.119.

¹⁹¹ Ibid., p.119.

¹⁹² Rousselet, L., op. cit., p.10.

¹⁹³ Davenport, K., op.cit., p. 3.

¹⁹⁴ Ibid., p. 3.

Au cours de l'été et de l'automne 2003, les inspections de l'AIEA ont montré que l'Iran avait un programme de développement de lasers à vapeur, alors que l'Iran déclarait ne pas faire d'enrichissement par laser. En outre, les inspecteurs ont pu collecter des preuves (commande de manipulateurs et de fenêtres en plomb) quant à l'intention de l'Iran de construire des cellules chaudes dans un nouveau réacteur à eau lourde à Arak. Ces cellules chaudes auraient pu être utilisées pour récupérer du plutonium (retraitement du combustible usé).¹⁹⁵

Le 23 octobre 2003, l'Iran a admis avoir effectué des tests sur des matières nucléaires, expérimenté l'enrichissement par laser, mené des expériences de retraitement et séparé une petite quantité de plutonium. Le Directeur général de l'AIEA, Mohammed Elbaradei, a alors fait la déclaration suivante : *"Aucune de ces activités ne pointait explicitement vers un programme d'armes nucléaires, mais ensemble, elles constituaient un programme assez complet de cycle du combustible nucléaire, mené pour la plupart en secret."*¹⁹⁶

À partir de 2004, l'Iran a commencé la construction d'un réacteur IR-40 à eau lourde à Arak. Depuis 2006, l'Iran a défié les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU ordonnant la suspension de la construction du réacteur IR-40.¹⁹⁷

En février 2005, la Russie et l'Iran ont signé un contrat pour la fourniture de combustible pour le réacteur de Boushehr. Ce contrat stipulait que le combustible usé serait restitué à la Russie pour empêcher l'Iran de récupérer le plutonium. La même année, l'Iran a commencé à produire de l'hexafluorure d'uranium à Ispahan, cette substance étant nécessaire à l'enrichissement de l'uranium dans les centrifugeuses. Le 11 avril 2006, l'Iran a annoncé avoir enrichi de l'uranium pour la première fois : enrichissement de 3,5 % dans l'usine pilote d'enrichissement de Natanz.¹⁹⁸

Le 3 février 2009, l'Iran a annoncé avoir lancé pour la première fois un satellite, ceci suscitant des inquiétudes au niveau international.¹⁹⁹

En septembre 2009, il est devenu clair que l'Iran était en train de construire une deuxième usine secrète d'enrichissement d'uranium à Fordow, près de la ville sainte de Qom. Le 9 février 2010, l'Iran a commencé à produire de l'uranium avec un enrichissement à 20%.²⁰⁰

Au cours de cette période (2009 – 2010), plusieurs tentatives ont été faites pour parvenir à un échange de combustible : l'Iran recevrait du combustible pour le réacteur de recherche

¹⁹⁵ Elbaradei, M., op. cit., p.120.

¹⁹⁶ Ibid., p. 121.

¹⁹⁷ Perkovich, G., Hibbs, M., Acton, J.M. and Dalton, T., op. cit., p. 6.

¹⁹⁸ Shuster, M., "Iran Enriches Uranium, Plans New Expansion", *NPR*, April 11th, 2006.
<https://www.npr.org/2006/04/11/5336802/iran-enriches-uranium-plans-new-expansion>
(consulté le 17 février 2024).

¹⁹⁹ Tait, R., "Iran launches first domestically produced satellite", *The Guardian*, February 3th, 2009.
<https://www.theguardian.com/world/2009/feb/03/iran-satellite-launch-omid>
(consulté le 17 février 2024).

²⁰⁰ Siddique, H., "Iran begins enriching higher-grade uranium, says state TV", *The Guardian*, February 9, 2010.
<https://www.theguardian.com/world/2010/feb/09/iran-enrichment-higher-grade-uranium>
(Consulté le 17 février 2024).

(enrichissement à 20 %) en échange d'uranium enrichi à 3,5 % qu'il avait produit. Aucune des tentatives n'a abouti, pour diverses raisons.²⁰¹

Le 8 mai 2011, le réacteur de Boushehr est entré en production et un mois plus tard, le 8 juin, l'Iran a annoncé son intention d'augmenter la production d'uranium enrichi à 20 % (fois 3). Le pays a également indiqué qu'il transférerait la production à Fordow.²⁰²

En février 2012, l'Iran a annoncé un certain nombre de développements nucléaires, comme la production de combustible nucléaire pour le réacteur de recherche de Téhéran. Quelques mois plus tard, l'AIEA a déclaré que l'Iran avait augmenté le nombre de centrifugeuses installées à Fordow et poursuivrait la production d'uranium enrichi à 20 %. Le 16 novembre, l'AIEA a annoncé que l'Iran avait achevé l'installation de 2 800 centrifugeuses à Fordow. Le rapport note que l'Iran a également installé davantage de centrifugeuses à Natanz. Le niveau d'enrichissement restait à 20%.²⁰³

À la fin de la période 2013 l'Iran possédait les équipements suivants ²⁰⁴:

- Un réacteur de recherche à Téhéran qui utilisait du combustible enrichi à 20 %.
- Un réacteur pour la production d'électricité à Boushehr.
- Une usine pour la reconversion d'uranium à Ispahan (production d'hexafluorure d'uranium, nécessaire à l'enrichissement de l'uranium dans les centrifugeuses).
- Une usine pilote d'enrichissement à Natanz, conçu pour 50000 centrifugeuses.
- Une usine d'enrichissement avec 2800 centrifugeuses à Fordow
- Un réacteur à eau lourde d'Arak.

²⁰¹ Dehghan, S., K., "Iran unveils nuclear progress as rhetoric escalates with Israel", *The Guardian*, February 15th, 2012.

<https://www.theguardian.com/world/2012/feb/15/iran-claims-achievements-nuclear-programme>
(Consulté le 17 février 2024).

²⁰² Davenport, op. cit., p. 7.

²⁰³ Albright, D., Walrond, C., Stricker, A., "ISIS Analysis of IAEA Iran Safeguards Report, Rev. 1", *Institute for Science and International Security*, November 16th, 2012.

https://www.isis-online.org/uploads/isis-reports/documents/ISIS_Analysis_IAEA_safeguards_Report_November_16_2012-final.pdf

(Consulté le 17 février 2024).

²⁰⁴ Perkovich, G., Hibbs, M., Acton, J.M. and Dalton, T., op. cit., p. 5.

Annexe 3 : L'histoire des négociations (jusqu'à 2013)

Les principales préoccupations concernant le programme nucléaire iranien ont commencé en 2003, lorsque l'AIEA a découvert la construction d'une installation industrielle majeure, qui s'est avérée être une usine d'enrichissement d'uranium.²⁰⁵

Peu de temps après que l'AIEA a conclu en 2003 que l'Iran développait un programme nucléaire militaire, la Grande-Bretagne, la France ont entamé une action diplomatique contre la politique nucléaire de l'Iran.^{206 207} En octobre 2003, les trois pays ont abouti à un accord : la déclaration de Téhéran. L'Iran acceptait la coopération avec l'AIEA et l'arrêt de tout enrichissement d'uranium. Quelques mois plus tard, en février 2004, l'accord était suivi d'un accord similaire à Bruxelles et en novembre 2004 de l'Accord de Paris, qui visait le long terme.²⁰⁸

Peu après ces accords, l'Iran a annoncé reprendre l'enrichissement d'uranium et l'AIEA a dénoncé l'Iran au Conseil de Sécurité des Nations-Unies pour "non-respect du Traité de Non-Prolifération Nucléaire".²⁰⁹ Dès lors, le problème avec l'Iran relevait du Conseil de Sécurité des Nations-Unies. Les autres membres permanents, la Chine, Les États-Unis et la Russie ont rejoint la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la France pour des négociations en juin 2006. Dans les années 2006-2010 le Conseil de Sécurité a adopté six résolutions et progressivement imposé des sanctions à l'Iran. Cependant, en mars 2013, les États-Unis ont entamé des négociations secrètes avec l'Iran sans aucun autre partenaire.²¹⁰

En novembre 2013, les parties sont parvenues à un accord : le plan d'action conjoint (Joint Plan of Action). Cet accord est considéré comme un tournant. L'Iran a arrêté l'activité de son réacteur à eau lourde d'Arak et a appauvri une grande partie de son stock d'uranium modérément enrichi. Les parties ont convenu de lever partiellement les sanctions. L'accord comprenait également une feuille de route vers un accord global final.²¹¹ Cet accord a représenté un soulagement pour la communauté internationale, car le potentiel d'une confrontation militaire, intrinsèquement liée à la crise nucléaire iranienne, avait été écarté.²¹²

²⁰⁵ Elbaradei, M., "The Age of Deception; Nuclear Diplomacy in Treacherous Times", London: Bloomsbury Publishing Plc, 2011, p.112.

²⁰⁶ Ibid., p.114-115.

²⁰⁷ Ibid., p.121.

²⁰⁸ Entassar, N. and Afrasiabi, K.L., "Iran Nuclear Negotiations; Accord and Détente since the Geneva Agreement of 2013", Lanham: Rowman & Littlefield, 2015, p.30.

²⁰⁹ Elbaradei, M., op. cit., p.145.

²¹⁰ Lyons, K., "Iran nuclear talks: timeline; For more than 10 years, diplomatic attempts have been made to address Iran's nuclear policy", *The guardian*, April 2nd, 2015, p.3.

<https://www.theguardian.com/world/2015/apr/02/iran-nuclear-talks-timeline>

(Consulté le 4 novembre 2024).

²¹¹ Joint plan of Action,

<https://home.treasury.gov/system/files/126/jpoa.pdf>

(Consulté le 4 novembre 2024).

²¹² Entassar, N. and Afrasiabi, K.L., "Iran Nuclear Negotiations; Accord and détente since the Geneva Agreement of 2013", Lanham: Rowman & Littlefield, 2015, p. 17.

Annexe 4 : La politique iranienne nucléaire entre 2013 et 2023

Ce chapitre examinera l'évolution de la politique nucléaire iranienne sur la période 2013-2023. Cette décennie a été marquée deux événements importants. Il s'agit tout d'abord de l'approbation du Plan d'action global commun (Joint Comprehensive Plan of Action) connu sous le nom d'accord sur le nucléaire iranien (Iran nuclear deal), le 14 juillet 2015.

Le 8 mai 2018, le président Trump a retiré les États-Unis de cet accord, ceci représentant le deuxième événement décisif.

La décennie 2013 -2023 est ainsi divisée en trois périodes :

8.1 La période entre 2013 et juillet 2015

8.2 La période entre juillet 2015 et mai 2018

8.3 La période entre mai 2018 et 2023

La politique nucléaire entre 2013 et juillet 2015

En novembre 2013, Les États-Unis, la Russie, la Chine, la France, l'Allemagne et la Grande-Bretagne sont parvenus à un accord avec l'Iran : le Plan d'action commun (JPOA).

La période entre 2013 et juillet 2015 se caractérise par deux événements marquants : l'Iran recule de plusieurs pas dans son programme nucléaire conformément aux accords et l'Iran fait preuve d'une plus grande ouverture à l'égard de la communauté internationale. Durant cette période, plusieurs cycles de négociations ont eu lieu pour parvenir à un accord final.

Le rapport trimestriel de l'agence de juin 2014 montre que l'Iran a neutralisé la majeure partie de son stock de gaz d'uranium enrichi à 20 % par dilution.²¹³ Au début du mois de juillet 2014 l'Iran et les autres parties ont annoncé que l'Iran convertirait 25 kg d'uranium enrichi à 20 % en barres de combustible et mélangerait environ 3 tonnes d'uranium enrichi à moins de 2%.²¹⁴

En ce qui concerne l'ouverture, l'AIEA a visité le réacteur à eau lourde à Arak dès novembre 2013.²¹⁵ En septembre 2014, le rapport trimestriel de l'AIEA sur le programme nucléaire iranien montrait que l'Iran respectait l'accord intérimaire, même s'il n'avait pas fourni à l'AIEA

²¹³ IAEA, "Communication en date du 4 juin 2014 reçue de la mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Agence concernant le rapport du Directeur général sur l'application des garanties en Iran," *Circulaire d'information, INFCIRC/866*, 24 juin 2014.

https://www.iaea.org/sites/default/files/publications/documents/infcircs/2014/infcirc866_fr.pdf

(Consulté le 17 février 2024).

²¹⁴ Davenport, op. cit., p. 10.

²¹⁵ IAEA, "IAEA and Iran : Chronology of Key Events",

<https://www.iaea.org/newscenter/focus/iran/chronology-of-key-events>

(Consulté le 17 février 2024).

les informations sur ses activités passées ayant de possibles dimensions militaires avant la date limite du mois d'août.²¹⁶

En décembre 2014, le ministre iranien des Affaires étrangères, Mohammad Javad Jariff, déclarait dans une lettre à ses homologues étrangers que l'objectif de l'Iran restait de parvenir à un accord nucléaire global assurant à la communauté internationale que son programme nucléaire était exclusivement pacifique.²¹⁷

Durant cette période, plusieurs cycles de négociations ont eu lieu pour parvenir à un accord final.

Le 14 juillet l'Iran et les autres parties (les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France, L'Allemagne, La Chine et la Russie, avec l'aide de l'Union européenne), ont annoncé un accord global : le Plan d'Action Global Commun (Joint Comprehensive Plan of Action) connu sous le nom d'accord sur le nucléaire iranien (Iran nuclear deal).

Les principaux résultats de 2015 peuvent être résumés comme suit ²¹⁸:

- Pendant 10 ans, l'Iran réduirait d'environ deux tiers le nombre de ses centrifugeuses à gaz qui était à l'époque d'environ 19 000 unités.
- L'Iran ne pourrait disposer que de 6 104 centrifugeuses IR-1 de première génération et ne pourrait en utiliser que 5 060 pour enrichir l'uranium à Natanz pendant 10 ans. Toutes les centrifugeuses IR-2m seraient retirées et stockées dans un programme surveillé par l'AIEA.
- Pendant quinze ans, l'Iran ne pourrait pas construire de nouvelles usines d'enrichissement.
- L'Iran pourrait enrichir l'isotope d'uranium U-235 à 3,67 % maximum et devrait réduire son stock d'uranium enrichi (sous la forme UF₆) d'environ 10 tonnes à 300 kilogrammes. L'excédent d'UF₆ serait vendu en échange d'uranium naturel ou appauvri.
- L'Iran serait soumis à des limites strictes sur toute recherche et développement sur les centrifugeuses pendant huit ans. Seul un nombre limité de modèles plus avancés devraient être développés, à condition que les essais et les opérations pilotes ne contribuent pas à l'inventaire iranien d'uranium enrichi. Après huit ans, les restrictions sur le déploiement de technologies avancées seraient levées.
- L'Iran n'enrichirait pas d'uranium, ne mènerait pas de recherche et de développement de centrifugeuses pendant quinze ans et ne disposerait pas de matières nucléaires sur le site de Fordow.
- L'Iran limiterait sa recherche et son développement nucléaires pendant dix ans.

²¹⁶ IAEA, "Implementation of the NPT Safeguards Agreement and relevant provisions of Security Council resolutions in the Islamic Republic of Iran", *Bord of Governors*, GOV/2014/43.

<https://www.iaea.org/sites/default/files/gov2014-43.pdf>

(Consulté le 17 février 2024).

²¹⁷ Davenport, op. cit., p. 10.

²¹⁸ "Joint Comprehensive Plan of Action",

<https://www.europarl.europa.eu/cmsdata/122460/full-text-of-the-iran-nuclear-deal.pdf>

(Consulté le 22 octobre 2023).

L'Iran ne serait pas autorisé à stocker l'uranium enrichi produit dans ses centres de recherche.

- Le réacteur à eau lourde d'Arak a dû être modernisé et modifié afin qu'il ne soit plus capable de produire du plutonium de qualité militaire.
- L'Iran s'est engagé à ne pas retraiter le combustible utilisé pendant quinze ans et a déclaré ne pas avoir l'intention de le faire par la suite. Le combustible irradié serait expédié à l'étranger.
- Un mécanisme formel de transparence est mis en place - un canal d'approvisionnement, supervisé par la commission mixte - pour surveiller les achats par l'Iran d'articles liés à l'industrie nucléaire et à double usage spécifique.
- L'entente prévoyait un solide programme d'inspection et de surveillance. L'Iran avait accepté de mettre en œuvre le protocole additionnel et avait exprimé sa volonté de prendre les mesures nécessaires pour ratifier le document.
- L'Iran s'était engagé à ne jamais chercher à se doter de l'arme nucléaire, quelles que soient les circonstances. Tandis que le Traité de Non-Prolifération n'incluait pas de restrictions spécifiques sur les activités qui pourraient contribuer à la conception et au développement d'un dispositif explosif nucléaire, le Plan d'Action Global Commun le prévoyait.

L'accord comprenait une levée des sanctions en trois phases afin de pouvoir conserver des mesures coercitives sur l'Iran pendant dix ans. Certaines sanctions seraient levées dès le début de la mise en œuvre, et les autres huit ans et dix ans plus tard, à condition que l'Iran respecte l'accord. L'embargo séparé sur les ventes d'armes conventionnelles à l'Iran prendrait fin cinq ans plus tard.²¹⁹

Si l'Iran ne respectait pas ces conditions, les autres parties pourraient de nouveau mettre en œuvre ces sanctions.²²⁰

L'accord comprenait également des dispositions engageant les autres parties à l'accord à aider l'Iran dans l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.²²¹

La convention commune a été approuvée par le Conseil de sécurité de l'ONU.²²² La résolution 2231 du Conseil de sécurité de l'ONU interdisait à l'Iran d'exporter ou d'importer tout équipement lié aux missiles, y compris certaines technologies de véhicules aériens sans pilote (AUV), sans l'approbation du Conseil de sécurité.²²³ La résolution donnait au Conseil de

²¹⁹ Perkovich, G., Hibbs, M., Acton, J.M. and Dalton, T., op. cit., p. 9.

²²⁰ Kerr, P., K. and Katzman, K., "Iran Nuclear Agreement and U.S. Exit", Congressional Research Service, 7-5700, R43333, July 20th, 2018, p. 20.

<https://sgp.fas.org/crs/nuke/R43333.pdf>
(Consulté le 4 novembre 2023).

²²¹ Perkovich, G., Hibbs, M., Acton, J.M. and Dalton, T., op. cit., p. 10.

²²² United Nations Security Council, Document 2231 S/RES. 2231, 2015.

<http://unscr.com/en/resolutions/doc/2231>
(Consulté le 22 Octobre 2023).

²²³ Fitzpatrick, M., "The Iran nuclear deal: consequences of moribund diplomacy", *NDC Policy Brief*, No. 3, February, 2023, p. 2.

<https://www.ndc.nato.int/news/news.php?icode=1802>
(Consulté le 4 novembre 2023).

sécurité le pouvoir d'examiner et d'approuver les transferts proposés de biens nucléaires à double usage vers l'Iran au cas par cas, sur la recommandation du Groupe de travail sur les achats relevant de la Commission mixte, afin de déterminer la cohérence des marchés proposés avec les engagements pris par l'Iran dans le plan d'Action Global commun.²²⁴

La politique nucléaire entre juillet 2015 et mai 2018.

Il faut tout d'abord mentionner l'approbation du Plan d'Action Global Commun (Joint Comprehensive Plan of Action) connu sous le nom d'accord sur le nucléaire iranien (Iran nuclear deal), le 14 juillet 2015. Le parlement iranien a approuvé un projet de loi préliminaire soutenant l'accord iranien (le 10 octobre) et un projet de loi détaillé soutenant l'accord (le 13 octobre). Le Conseil des gardiens de la Constitution a ratifié le projet de loi approuvé par le Parlement, achevant ainsi l'examen interne de l'accord par l'Iran.²²⁵

Avant d'approuver l'accord sur le nucléaire, l'Iran a testé un missile balistique à moyenne portée, l'Emad. Ce dernier est une version plus précise du Shabab-3, susceptible de transporter une charge utile de 750 kg sur 1 700 kilomètres. L'essai ne constitue pas une violation de l'accord nucléaire mais viole la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU de 1929 qui interdit à l'Iran de tester des missiles balistiques à capacité nucléaire.²²⁶

Peu de temps après avoir approuvé l'accord, l'Iran commencera à mettre en œuvre le démantèlement progressif convenu de son programme nucléaire. Le 28 décembre 2015, l'Iran a annoncé avoir expédié 8,5 tonnes d'uranium faiblement enrichi, y compris des matières enrichies à 20 % sous forme de ferraille et de déchets, vers la Russie. En échange, l'Iran a reçu 140 tonnes de 'yellowcake' d'uranium.²²⁷ Le 11 janvier 2016, les responsables iraniens ont annoncé que le cœur du réacteur d'Arak était sur le point d'être mis hors service.

Mi-janvier 2016, l'Iran et la Chine ont signé un accord pour repenser le réacteur d'Arak.²²⁸

Dans son premier rapport trimestriel sur les activités nucléaires iraniennes après la mise en œuvre de l'accord, l'AIEA notait que l'Iran disposait de 130,9 tonnes d'eau lourde, légèrement au-dessus de la limite de 130 tonnes fixée par l'accord, mais qu'il en avait expédié 20 tonnes le 24 février pour rester en dessous de la limite. De légers dépassements de la limite de 130 tonnes

²²⁴ Perkovich, G., Hibbs, M., Acton, J.M. and Dalton, T., op. cit. 7, p. 9.

²²⁵ Davenport, op. cit., p. 12.

²²⁶ Hume, T., "Iran test-fires new generation long-range ballistic missiles, state media report", *CNN*, October 11th, 2015.

<https://edition.cnn.com/2015/10/11/middleeast/iran-ballistic-missile-test/index.html>

(Consulté le 22 octobre 2023).

²²⁷ Smith, D., "Iran Ships 25,000lb of low-enriched uranium to Russia as part of nuclear deal", *the Guardian*, 28 december 2015.

<https://www.theguardian.com/world/2015/dec/28/iran-ships-uranium-russia-nuclear-deal>

(Consulté le 17 février 2024).

²²⁸ Panda, A., "With Arak Reactor Core filled, 'Implementation Day' of the Iran Deal Approaches", *The Diplomat*, January 12th, 2016.

<https://thediplomat.com/2016/01/with-arak-reactor-core-filled-implementation-day-of-the-iran-deal-approaches/>

(Consulté le 17 février 2024).

d'eau lourde se produiront également régulièrement les mois suivants.²²⁹ En janvier 2017, l'AIEA a confirmé que l'Iran avait retiré les centrifugeuses et les infrastructures redondantes de Fordow.²³⁰

La politique d'ouverture de l'AIEA initiée au cours de la période précédente s'est poursuivie entre 2015 et 2018. Par exemple, en janvier 2017, l'AIEA a inspecté l'Iran pour vérifier si le pays démantelait les infrastructures convenues et les centrifugeuses excédentaires de Fordow. L'agence a confirmé que l'Iran respectait les étapes convenues.²³¹

En décembre 2017 le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a publié un rapport semestriel sur la mise en œuvre de la résolution 2232. Le rapport notait que l'accord nucléaire était mis en œuvre mais constatait que l'Iran avait violé les dispositions de l'embargo sur les armes de la résolution 2231.²³² En effet, l'Iran a continué à tester des missiles balistiques à moyenne portée, par exemple le 28 janvier 2017.²³³ En mars 2016, le ministre des Affaires étrangères Mohammad Javad Zarif a défendu les essais de missiles, affirmant que ces derniers n'étaient pas conçus pour transporter des bombes nucléaires et ne violaient donc pas la résolution des États-Unis au Conseil de sécurité.²³⁴

Le 23 février 2018, l'AIEA a publié son premier rapport trimestriel de l'année sur la mise en œuvre par l'Iran de l'accord nucléaire. Le directeur général Amano a déclaré au conseil d'administration de l'agence que les engagements nucléaires avaient été respectés et que les inspecteurs de l'AIEA avaient eu accès à tous les sites qu'ils étaient tenus d'inspecter.²³⁵

Moins de trois mois plus tard, le président Trump a annoncé que les États-Unis se retiraient du Plan d'action global commun, l'accord nucléaire avec l'Iran. Le président Trump a signé un

²²⁹ IAEA, "Verification and Monitoring in the Islamic Republic of Iran in light of United Nations Security Council Resolution 2231 (2015)", *Board of Governors*, GOV/2016/8, February 26th, 2016.

<https://www.iaea.org/sites/default/files/gov-2016-8-derestricted.pdf>

(Consulté le 17 février 2024).

²³⁰ Amano, Y., "Statement by IAEA Director Yukiya Amano on Iran", January 16th, 2017.

<https://www.iaea.org/newscenter/statements/statement-by-iaea-director-general-yukiya-amano-on-iran-16-january-2017>

(Consulté le 17 février 2024).

²³¹ IAEA, "Verification and Monitoring in the Islamic Republic of Iran in light of United Nations Security Council Resolution 2231 (2015)", *Board of Governors*, GOV/2017/24, June 2nd, 2017.

<https://www.iaea.org/sites/default/files/gov2017-24.pdf>

(Consulté le 17 février 2024).

²³² Davenport, op. cit., p. 17.

²³³ Berlinger, J. and Browne, R., "Iran conducts first missile test since Trump's inauguration", *CNN*, January 31, 2017.

<https://edition.cnn.com/2017/01/30/middleeast/iran-missile-test/index.html>

(Consulté le 17 février 2024).

²³⁴ Davenport, op. cit., p. 13.

²³⁵ IAEA, "Verification and Monitoring in the Islamic Republic of Iran in light of United Nations Security Council Resolution 2231 (2015)", *Board of Governors*, GOV/2018/7, February 23rd, 2018.

https://www.iaea.org/sites/default/files/18/03/gov2018_7_derestricted_fr.pdf

(Consulté le 17 février 2024).

mémoire présidentiel pour instituer le “plus haut niveau” de sanctions économiques contre l'Iran.²³⁶

La politique nucléaire entre mai 2018 et 2023.

Après le retrait des États-Unis de l'accord sur le nucléaire, la politique nucléaire iranienne a évolué.

L'Iran a ouvert une nouvelle installation de production de centrifugeuses en juin 2018. L'ambassadeur d'Iran auprès de l'AIEA a déclaré que cette décision était un travail préparatoire pour pouvoir répondre à l'éventualité d'un échec de l'accord nucléaire et a répété que l'Iran ne lancerait aucune activité contraire au JCPOA.²³⁷

En juillet 2018, l'Iran a annoncé la construction d'une nouvelle usine pour produire des rotors pour 60 centrifugeuses IR-6 par jour.²³⁸

En avril 2019, le président Rouhani a déclaré que l'Iran installerait 20 centrifugeuses IR-6 à Natanz.²³⁹

Un an après que les États-Unis ont quitté l'accord sur le nucléaire, le 8 mai 2019, l'Iran a annoncé qu'il n'était plus lié par les restrictions de l'accord sur ses stocks d'uranium enrichi et ses réserves d'eau lourde.²⁴⁰

Dans les mois suivants, l'Iran a annoncé des violations successives de l'accord sur le nucléaire. Le 1er juillet l'Iran a déclaré avoir dépassé la limite de 300 kilogrammes d'uranium gazeux enrichi à 3,67 % (ou 200 kilogrammes d'uranium).

Une semaine plus tard, le 8 juillet, l'Iran a déclaré à l'AIEA qu'il avait enrichi de l'uranium à environ 4,5 % d'uranium 235 dans l'usine pilote d'enrichissement de combustible de Natanz.

Le 5 septembre 2019, le président iranien Hassan Rohani a annoncé une troisième violation de l'accord nucléaire en déclarant que tous les engagements en matière de recherche et de développement dans le cadre de la convention commune seraient complètement abrogés d'ici la fin de la semaine.²⁴¹

L'Iran a construit quatre autres cascades supplémentaires au sein de l'usine pilote d'enrichissement de combustible de Natanz : une pour 20 centrifugeuses IR-2m, une de 10

²³⁶ Borger, J., Deghan, S., K., Holmes, O., “Iran deal : Trump breaks with European allies over ‘horrible, one-sided’ nuclear agreement”, *The Guardian*, May 9th, 2018.
<https://www.theguardian.com/world/2018/may/08/iran-deal-trump-withdraw-us-latest-news-nuclear-agreement>
(Consulté le 17 février 2024).

²³⁷ Davenport, op. cit., p. 19.

²³⁸ McFarland, S., “Iran opens nuclear centrifuge factory for uranium”, *UPI*, July 18th, 2018.
https://www.upi.com/Top_News/World-News/2018/07/18/Iran-opens-nuclear-centrifuge-factory-for-uranium/6641531924096/
(Consulté le 17 février 2024).

²³⁹ Davenport, op. cit., p. 22.

²⁴⁰ Wintour, P., “Iran announces partial withdrawal from nuclear deal”, *The Guardian*, May 8th, 2019.
<https://www.theguardian.com/world/2019/may/07/iran-to-announces-partial-withdrawal-from-nuclear-deal>
(Consulté le 17 février 2024).

²⁴¹ Davenport, op. cit., p. 25.

centrifugeuses IR-5, une de 20 centrifugeuses IR-6s et une de 164 centrifugeuses IR-6 (25 septembre 2019).

Quelques semaines plus tard, le président Hassan Rohani a annoncé que l'Iran exploitait des centrifugeuses IR-2, IR-4 et IR-6 et qu'il exploiterait bientôt une centrifugeuse IR-9.²⁴²

La nouvelle capacité sera systématiquement utilisée pour augmenter à la fois le degré d'enrichissement et la quantité de matière fissile stockée. En mars 2022, par exemple, l'AIEA a rapporté que le stock iranien d'uranium enrichi s'élevait à environ 3197 kilogrammes, dont 33 kilogrammes étaient enrichis jusqu'à 60 % et 182 kilogrammes à 20%.²⁴³

L'Iran souligne régulièrement que ces mesures sont totalement réversibles, si tous les autres pays respectent également l'accord sur le nucléaire.²⁴⁴ Selon l'Iran, cela est même envisageable sans nouvelles négociations.²⁴⁵

En raison des violations de l'accord sur le nucléaire, le délai nécessaire au "breakout" de l'Iran aurait été ramené à quelques mois seulement à partir de la mi-2019. Ce "breakout time" est le temps dont l'Iran aurait besoin pour produire suffisamment d'uranium enrichi pour une arme nucléaire.²⁴⁶ Bien que ces actions puissent être annulées pour rétablir le respect de l'accord sur le nucléaire, certains craignent que les connaissances acquises par l'Iran ne rendent bientôt impossible un "breakout timeline" plus long.²⁴⁷

Pendant toute cette période, l'Iran a démontré qu'il continuait à respecter les garanties de l'AIEA et les mécanismes de surveillance supplémentaires requis dans le cadre de l'accord.²⁴⁸ Cela reste le cas après l'assassinat par les États-Unis du général iranien Qasem Suleimani en janvier 2020.²⁴⁹

²⁴² Davenport, op. cit., p. 27.

²⁴³ Murphy, F., "Iran nearing nuclear bomb yardstick as enriched uranium stock grows", *Reuters*, March 3th, 2022.
<https://www.reuters.com/world/middle-east/irans-stock-uranium-near-weapons-grade-doubles-33-kg-iaea-report-2022-03-03/>

(Consulté le 17 février 2024).

²⁴⁴ Reuters, "Iran says 60% enrichment meant to show nuclear prowess, is reversible", April 20, 2021.
<https://www.reuters.com/world/iran-says-60-enrichment-meant-show-nuclear-prowess-is-reversible-2021-04-20/>

(Consulted, December 31st, 2023)

²⁴⁵ Motamedi, M., "Rouhani: 'No negotiations' needed to restore Iran nuclear deal", *Aljazeera*, December 9, 2020.

www.aljazeera.com/news/2020/12/9/iran-rouhani-no-negotiations-on-nuclear-deal

(Consulté le 31 décembre 2023)

²⁴⁶ Perkovich, G., Hibbs, M., Acton, J.M. and Dalton, T., op. cit. p. 4.

²⁴⁷ Brewer, E., "Iran's Evolving Nuclear Program and Implications for U.S. Policy", Center for Strategic International Studies, October, 2021, p.2.

<https://www.csis.org/analysis/irans-evolving-nuclear-program-and-implications-us-policy>

(Consulté le 5 novembre 2023).

²⁴⁸ Davenport, K., Masterson, J., "Iran's Nuclear Program Remains on Steady Trajectory", *Arms Control Association*, September 10th, 2020.

<https://www.armscontrol.org/blog/2020-09-10/irans-nuclear-program-remains-steady-trajectory>

(Consulté le 31 décembre 2023).

²⁴⁹ Soltaninejad, M., op. cit., p. 4.

De son côté, le ministre iranien des Affaires étrangères Javad Zarif a "tweeté" que l'Iran avait suspendu la mise en œuvre du protocole additionnel à son accord de garanties (safeguards agreement). C'est aussi à ce moment-là qu'il a répété qu'"All remedial measures reversible."²⁵⁰

Tout au long de cette période, des discussions ont eu lieu sur d'éventuelles matières et activités nucléaires non déclarées antérieures à 2003.

D'autre part, l'Iran a accepté le 26 août 2021 de donner accès à deux sites qui font partie du programme nucléaire déclaré de l'Iran.²⁵¹

L'Iran a augmenté à la fois les quantités de production et les taux d'enrichissement, mais a continué de répéter qu'il souhaitait rétablir l'accord nucléaire.²⁵²

Le 2 avril 2021 la commission mixte du JCPOA s'est réunie pour sa première session consultative à Vienne. Deux groupes de travail ont été créés : l'un chargé de définir les sanctions contre l'Iran que les États-Unis devaient lever pour réintégrer l'accord et l'autre de déterminer les limites nucléaires auxquelles l'Iran devait revenir pour respecter ses propres obligations en vertu de l'accord.²⁵³

En février 2021, l'Iran a commencé à produire de petites quantités d'uranium métal dans son laboratoire de recherche à Ispahan.²⁵⁴

Le même mois (février 2021), l'Iran a également commencé à restreindre l'accès de l'AIEA, autorisant uniquement les inspections requises par l'accord de garanties sous-jacent et aucune des mesures de surveillance supplémentaires introduites par l'accord nucléaire.²⁵⁵

Une explosion en avril 2021 dans l'installation souterraine d'enrichissement de Natanz en Iran a causé des dégâts importants. En juillet 2020, une explosion a également détruit des hangars industriels en construction dans l'usine d'enrichissement de Natanz.²⁵⁶ Israël est soupçonné d'être à l'origine de ces actes de sabotage.²⁵⁷

²⁵⁰ Zariff, J., *Twitter*, February 23, 2021

<https://twitter.com/JZarif/status/1364166855288623106>

(Consulté le 31 décembre 2023).

²⁵¹ Grossi, R. and Salehi, A., "Joint Statement by the Director General of the IAEA and the Vice-President of the Islamic Republic of Iran and Head of the AEOI", August 31, 2020.

www.iaea.org/newscenter/pressreleases/joint-statement-by-the-director-general-of-the-iaea-and-the-vice-president-of-the-islamic-republic-of-iran-and-head-of-the-aeoi

(Consulté le 31 décembre 2023).

²⁵² Hafezi, P., "Iran insists it can enrich uranium to 90% purity – weapons grade – if needed", *Reuters*, July 14, 2021.

<https://www.reuters.com/world/middle-east/rouhani-says-iran-can-enrich-uranium-90-purity-if-needed-mehr-2021-07-14/>

(Consulté le 31 décembre 2023).

²⁵³ Davenport, K., op. cit., p. 45.

²⁵⁴ Brewer, E., op. cit., p.4.

²⁵⁵ Fitzpatrick, M., op.cit. p. 2.

²⁵⁶ Davenport, K., op. cit., p.45, 35.

²⁵⁷ Brewer, E., op. cit., p.4.

En juin 2021, Ebrahim Raisi a remporté les élections. Il ne voit probablement que peu d'avantages à rétablir l'accord sur le nucléaire, d'autant plus qu'un futur président américain pourrait s'en retirer dès 2025.²⁵⁸ Son approche de l'accord se caractérise par des signaux mitigés. D'un côté, son équipe de politique étrangère s'est dite prête à relancer l'accord nucléaire ; de l'autre côté, ils sont revenus sur les arrangements préalables conclus lors des six cycles de négociations sous Rohani.²⁵⁹

En juillet 2021, l'Iran a commencé à produire de l'uranium métal enrichi à 20%.²⁶⁰

Les tensions avec l'AIEA se sont accentuées à partir de l'automne de 2021. Le 26 septembre 2021 : l'Iran a refusé l'accès à l'installation d'assemblage de centrifugeuses de Karaj.²⁶¹ Le 9 juin 2022, l'Iran a annoncé qu'il déconnecterait 27 caméras de l'AIEA installées dans ses installations nucléaires.²⁶² L'extinction des caméras a été confirmée par le directeur général de l'AIEA Grossi quelques jours plus tard.²⁶³

²⁵⁸ Fitzpatrick, M., op. cit., p. 1.

²⁵⁹ Soltaninejad, M., op. cit., p. 6.

²⁶⁰ Brewer, E., op. cit., p. 4.

²⁶¹ Davenport, K., op. cit., p. 50.

²⁶² Ibid., p. 59.

²⁶³ "UN agency urges Iran to resume stalled nuclear talks 'now'", *Alarabiya*, June 6, 2022.

<https://english.alarabiya.net/News/middle-east/2022/06/12/UN-agency-urges-Iran-to-resume-stalled-nuclear-talks-now->

(Consulté le 31 décembre 2023).

